



Rapport annuel sur la mise en œuvre
du portefeuille pays

SENEGAL

15 juillet 2020 – 14 juillet 2021

CMO-NN-2078 SEN 1803811

*Contribuer au développement socio-
économique inclusif et durable du
Pôle-territoire Sine-Saloum*

Table des matières

Table des matières	2
Fiche signalétique du portefeuille	4
Fiche signalétique des autres interventions mises en œuvre par Enabel dans la région.....	6
Résumé exécutif	7
1 Etat des lieux de la mise en œuvre du portefeuille pays	8
1.1 Évolution du contexte	8
1.2 Progrès dans la réalisation des résultats de développement.....	11
1.2.1 Progrès dans la réalisation des résultats de développement - niveau impact	11
1.2.2 Progrès dans la réalisation des résultats de développement - niveau outcome	12
1.2.2.1 Objectif Spécifique N°1 : Le secteur industriel s’installe et se développe de manière compétitive et durable dans le Sine Saloum	12
1.2.2.2 Objectif spécifique N°2 : L’émergence des MPME est renforcée dans le Sine-Saloum, dans les secteurs économiques priorités, et leur performance économique, sociale et environnementale est améliorée	13
1.2.2.3 Objectif spécifique N°3 : Contribuer à rendre effectif l’accès des femmes et des adolescent(e)s et des jeunes aux services de santé reproductive de qualité	13
1.2.2.4 Objectif spécifique N°4 : Les performances des parties prenantes du Portefeuille sont renforcées en phase avec les opportunités sociales et économiques dans le pôle territoire du Sine Saloum	15
1.3 Performance du portefeuille au Sénégal.....	16
1.3.1 Performance des interventions.....	16
1.3.2 Analyse de la performance du portefeuille pays	16
1.3.2.1 Pertinence	16
1.3.2.2 Efficacité.....	16
1.3.2.3 Efficience.....	17
1.3.2.4 Durabilité	17
1.3.3 Thèmes prioritaires	18
1.3.3.1 Environnement et changement climatique	18
1.3.3.2 Genre	19
1.3.3.3 Digitalisation	19
1.3.3.4 Emplois décents	20
1.4 Synergies et complémentarités.....	21
1.4.1 Synergies et cohérence stratégique du portefeuille.....	21
1.4.2 Synergies et complémentarité avec les projets pour tiers	21
1.4.3 Autres synergies et complémentarités	22
1.5 Principaux constats, risques et opportunités	23

1.5.1	Dialogue politique	23
1.5.2	Expertise.....	24
1.5.3	Modalités de partenariat et opérationnelle	25
1.5.3.1	Modalités de partenariat	25
1.5.3.2	Modalités opérationnelles	26
1.6	Gestion des risques	26
2	Suivi budgétaire.....	30
3	Modifications apportées au portefeuille pays	32
4	Leçons apprises	33
4.1	Leçons apprises d'ordre institutionnel, stratégique, organisationnel.....	33
4.2	Pilier 1	33
4.3	Pilier 2	34
4.4	Pilier 3	34
4.5	Leçons apprises de l'intégration des thèmes transversaux.....	34
4.6	Questions d'apprentissage stratégique.....	35
5	Réorientations stratégiques et recommandations pour la mise en œuvre du portefeuille.	36
	Annexe 1. Cadre de résultats du portefeuille pays mis à jour	i
	Annexe 2. Gestion des risques.....	xii
	Annexe 3. Tableau financier synthétique	xv
	Annexe 4. Synthèse des leçons apprises	xvi
	Annexe 5. Tableau des recommandations.....	xviii
	Acronymes	xix

Fiche signalétique du portefeuille

Pays	SENEGAL
Code de portefeuille	CMO-NN-2078 SEN 1803811
Institution partenaire	Direction de la Coopération Economique et Financière (DCEF) du Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération (MEPC)
Budget total	45 M€
Durée du portefeuille	5 ans
Date de début de la Convention spécifique	15 juillet 2019
Date de démarrage du portefeuille pays	15 juillet 2019
Date de fin de la Convention spécifique	14 juillet 2024
Impact¹	Contribuer au développement socio-économique inclusif et durable du Pole-territoire Sine-Saloum
Outcomes	<ul style="list-style-type: none"> - Le secteur agro-industriel s'installe et se développe de manière compétitive et durable dans le Sine-Saloum - L'émergence des MPME est renforcée dans le Sine-Saloum, dans les secteurs économiques priorités, et leur performance économique, sociale et environnementale est améliorée - Contribuer à rendre effectif l'accès des femmes et des adolescent(e)s et des jeunes aux services de santé reproductive de qualité avec un focus spécifique sur la réduction de la mortalité maternelle, la promotion de la planification familiale et la prévention des violences sexuelles et basées sur le genre à base d'une approche multisectorielle et multi-acteurs - Les performances des parties prenantes du Portefeuille du Programme de Coopération Sénégal-Belgique sont renforcées en phase avec les opportunités sociales et économiques dans le pôle territoire du Sine Saloum
Groupes cibles	Ministère du Développement Industriel (MDIPMI), Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS), Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération (MEPC), les Agences et fonds d'investissement publics en charge de la promotion des PME et PMI, les Chambres Consulaires sénégalaises et

¹ L'impact se réfère à l'objectif général ; l'outcome se réfère à l'objectif spécifique ; l'output se réfère au résultat escompté

	<p>européennes, le secteur privé, financier et industriel, national et international.</p> <p>Les Régions médicales et les Districts sanitaires du Sine-Saloum (Kaolack, Fatick, Kaffrine), l'Agence pour la Couverture Maladie Universelle, les Unions Départementales d'Assurance-Maladie (UDAM).</p> <p>L'Agence pour le Développement de l'Informatique d'Etat (ADIE), l'Agence Nationale des Affaires Maritimes (ANAM).</p>
Liste des interventions du portefeuille	Intervention 1 : « Appui à l'émergence d'une infrastructure agroindustrielle moderne, compétitive et durable dans le Sine-Saloum »
	Intervention 2 : « Appui au renforcement du capital financier, technique, humain et social des entreprises du Sine-Saloum »
	Intervention 3 : « Santé de la femme, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent(e) »
	Intervention 4 : « Formations, Etudes et Expertises »
Période couverte par le rapport	15 juillet 2020 – 14 juillet 2021

**Fiche signalétique des autres interventions mises en œuvre par Enabel
dans la région**

Pays Sénégal					
Nom Intervention	Bailleur	Secteur	Budget	Date début	Date fin
PARSIEC-IDBIOMET	EU-TF Sahel	Gouvernance (Etat civil)	10 M€	1 juillet 2020	31 décembre 2023
PARERBA	EU-TF Sahel	Entrepreneuriat et création d'emplois	18 M€	17 juillet 2017	16 juillet 2022
ACTIVEEIP	EU	Développement du secteur privé	1,1 M€	18 juin 2021	18 décembre 2022
D4DCOVID-ACP avec AFD	EU	Santé, numérisation, développement du secteur privé	5,4 M€	01 mai 2021	30 décembre 2023
Pays Gambie					
Nom Intervention	Bailleur	Secteur	Budget	Date début	Date fin
RIEC	EU	Développement Infrastructure rurale	7 M€	7 janvier 2019	31 octobre 2022
Pays Guinée Bissau					
Nom Intervention	Bailleur	Secteur	Budget	Date début	Date fin
RESET	EU	Formation professionnelle et technique	7 M€	1 septembre 2019	28 février 2024

Résumé exécutif

Après deux années de mise en œuvre, le Portefeuille bilatéral continue de démontrer sa pertinence dans le soutien à la mise en œuvre du Plan d'Actions Prioritaires 2019 – 2023 du PSE (et du PAP2A) et de l'Agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable (ODD), et ce d'autant plus suite aux effets socio-économiques dévastateurs relatifs à la pandémie de la COVID 19.

La mise en œuvre du Portefeuille, dans son ensemble, a contribué cette année à faire en sorte que le système socio-économique du Sine-Saloum franchisse une étape ultérieure de la transformation structurelle visée par le Plan Sénégal Emergent, d'une économie traditionnelle et informelle dominée par le secteur primaire à une économie moderne et formalisée portée par l'industrie manufacturière. Ceci se fait par le travail synergique du Pilier 1, qui accompagne le processus d'accumulation du capital physique et financier, et des autres deux piliers, qui renforcent de leur part le capital humain.

Avec un démarrage relativement lent lié au contexte mondial de l'année 2020, cette deuxième année de mise en œuvre, a permis dans un premier temps de jeter concrètement les fondations dans chacun des piliers : les instances stratégiques et opérationnelles en partenariat avec les autorités concernées sont instituées et effectives et les ressources humaines et expertises d'Enabel déployées de façon adéquate. Ainsi, et de façon stratégique, des ajustements ont pu être opérés et des mesures de mitigation mises en œuvre. Pour le Pilier 1, un dialogue technique fort avec le partenaire permet à Enabel de pleinement jouer sa contrepartie technique par l'entremise entre autres, du Poste comme facilitateur dans le dialogue politique.

Le dispositif intégré d'appui aux entreprises du Sine-Saloum, visant dans son ensemble à maximiser le taux d'occupation de l'Agropole Centre et les performances socioéconomiques et environnementales des entreprises qui y adhèrent, a finalement atteint sa configuration définitive. Accusant cependant un retard d'exécution inhérent à la complexité structurelle du projet et des données de base tardivement disponibles, le Pilier 1 se concentre désormais sur un module régional à Fatick et sur la plateforme départementale de Sokone.

Par ailleurs, des efforts importants ont été déployés dans le domaine de renforcement de capacités cette année au sein du Pilier 2 et 3. Le Pilier 2 se concentrant sur le changement de comportement lié à la santé de la reproduction et des violences sexuelles et basées sur le genre. Et, le Pilier 3, se déclinant à travers entre autres des formations et études clés d'ordre techniques et institutionnelles afin de renforcer les compétences majoritairement dans le domaine de l'entrepreneuriat Pilier 1, de la Santé Communautaire Pilier 2 mais également afin de renforcer la stratégie sectorielle portuaire ainsi que l'intégration des thèmes transversaux dans l'ensemble des interventions.

La dynamique partenariale s'est également traduite par la validation lors du Copil de l'utilisation de la réserve pour modifier le Pilier 1 et renforcer le Pilier 2 en juin 2021.

Malgré cette dynamique, l'ensemble des interventions étant par nature intersectorielle, Enabel doit maintenant non seulement maintenir une dynamique orientée résultats mais également soutenir un dialogue constant avec les parties prenantes clés en particulier pour fédérer autour de l'Agropole -Banque -UE-Etat-Entrepreneurs. En ce qui concerne les programmes de la santé de la reproduction et des violences sexuelles et basées sur le genre, des structures de concertation intersectorielle ont été mise en place pour lever les éventuelles contraintes liées à des agendas en silos qui seraient de nature à affecter la mise en œuvre.

Les activités et le travail en synergie et complémentarité avec des projets pour tiers se déroulent dans un esprit inclusif et de réduction des inégalités pour les mêmes groupes cibles

du Portefeuille par des initiatives de digitalisation au sein du Pilier 1 et 2 et la formulation de stratégies intégrant l'employabilité des jeunes et des femmes pour les PME ainsi que la modernisation du secteur informel en promouvant la compétitivité et l'inclusivité des acteurs des filières agroalimentaires du Sine-Saloum.

Le Portefeuille s'est ainsi vu complété par la mise en œuvre et le lancement de projets en particulier pour la professionnalisation des micro-entreprises souhaitant intégrer l'Agropole et qui ne sont pas reprises dans le pilier 1 -Projet PARERBA -financement UE en finalisation, nouveau projet ACTIVEEIP -financement UE- qui prend en charge les PME à caractère innovant et qui se positionnent sur les filières non-retenues comme prioritaires. Par ailleurs, le projet D4DCOVID-ACP -financement UE mis en œuvre ensemble avec AFD- met à disposition d'opérateurs économiques privés, un appui à la digitalisation de la gestion d'entreprises et un renforcement de la digitalisation au sein des centres de santé pour favoriser la continuité et la qualité des services de santé. Le projet PARSIEC d'appui au renforcement du système d'information pour l'état civil et l'identité biométrique -financement UE- fera le lien avec le dossier-patient digital, pour une amélioration de la qualité du suivi sanitaire des populations et notamment de la dyade mère-enfant.

Les risques identifiés en 2019 dans le cadre de la formulation concernent la coordination complexe interministérielle, certaines résistances aux changements et le portage de projet complexe et innovant tel que le Pilier 1 dans une durée de programmation restreinte pour en assurer sa pleine réussite. Ceci se traduit principalement pour le Pilier 1 par un manque d'efficacité avec la mise en œuvre tardive du module central malgré une gestion effective des risques et hypothèses qui lui sont associés. Enabel en tirera des leçons qu'il faudra rapidement exploiter à partir de 2022 pour la formulation du portefeuille bilatéral à venir.

1 Etat des lieux de la mise en œuvre du portefeuille pays

1.1 Évolution du contexte

Au niveau politique, national et international

Le contexte politique au niveau des trois pays qui composent la zone de concentration du bureau régional de Enabel au Sénégal (Mauritanie², Gambie, Guinée Bissau et Sénégal) est caractérisé par une lutte âpre pour la gestion du pouvoir :

- **En Gambie** : la question de la promesse électorale du Président de la République en exercice qui était de se retirer du pouvoir après 3 années mine le pays. Un grand mouvement « three years jotna » (3 ans ça suffit), est né. Une répression s'est installée avec l'interdiction de ce mouvement et la fermeture de 2 radios privées jugées subversives. La majorité des organisations de la société civile et les partis politiques qui avaient soutenu sa candidature pour éliminer du pouvoir l'ancien Président Yaya Jammeh se sont retirés de la coalition au pouvoir pour rejoindre l'opposition. Et pour se maintenir au pouvoir le Président en exercice s'est rapproché du parti de l'ancien Président "dictateur" Jammeh chassé du pouvoir avec l'aide militaire de la CEDEAO. Cette situation a provoqué une vive tension dans le pays où la majorité des Gambiens ne souhaite pas le retour aux affaires des proches de l'ex Président.
- **En Guinée Bissau** : la situation politique semble se stabiliser mais demeure fragile. Le pays est rompu aux crises politiques et aux blocages institutionnels, et les

² Le suivi du portefeuille en Mauritanie sera, à la demande du CA, aligné avec les juridictions des ambassades et donc assuré par le bureau de Enabel au Maroc à partir du 1^{er} septembre 2021

coalitions politiques ont une durée de vie très courte quand le partage des responsabilités et des ressources se précise et que certains alliés s'estiment mal récompensés. Le fait que le parti "père" de l'indépendance de la Guinée Bissau, le PAIGC, soit dans l'opposition et que ses responsables soient traqués par le pouvoir en place, rend plus précaire la stabilité du pays. La presse a souvent rapporté de nombreux actes d'intimidations impliquant les autorités à l'encontre de journalistes, des juges du Tribunal suprême ainsi que des opposants politiques.

Les soldats ouest-africains de la mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau (Ecomib), déployés depuis 2012 ont commencé à quitter le pays. Leur mission s'est terminée le 10 septembre.

- **Au Sénégal** : l'approche des joutes électorales (janvier 2022 élections locales, juillet 2022 législatives et mars 2024 présidentielles) menace la stabilité du pays. Le pouvoir en place semble suspecté par l'opposition, la société civile et une frange importante de la population de vouloir barrer la route à toutes les personnes qui prétendent conquérir le pouvoir. Après l'élimination, par le système judiciaire, des potentiels challengers que sont Karim Wade (fils de l'ex-Président) et Khalifa Sall (ancien maire de Dakar), une plainte (d'agression sexuelle) d'une citoyenne accusant l'opposant "anti système" Ousmane Sonko a embrasé toutes les villes du pays. Cet opposant, arrivé troisième à l'élection présidentielle de 2019, est accusé de « viol et menaces de mort », ce qu'il conteste. Ses partisans parlent d'un complot destiné à l'éliminer. Comme si la jeunesse de ce pays, sans espoirs et sans illusions, dans un contexte aggravé par les restrictions de la pandémie, n'attendait qu'une étincelle pour exploser. L'arrestation de ce principal opposant, Ousmane Sonko était perçue comme une tentative de liquidation d'un adversaire encombrant. Les événements débordent désormais du seul cadre de l'affaire Sonko. Les locaux du quotidien national Le Soleil et de la chaîne privée appartenant au chanteur Youssou Ndour, la Radio Futurs Médias (jugés proches du pouvoir) sont attaqués par des manifestants. Des enseignes françaises, notamment des supermarchés Auchan et des stations-services Total, sont prises pour cible : la France étant considérée comme une alliée du président Macky Sall. Les écoles françaises et l'agence d'Air France au pays ont été fermées par mesure de sécurité.

Ces émeutes de mars 2021 ont fait 13 morts et une centaine de blessés et ont bloqué le fonctionnement de l'économie du pays durant 15 jours.

- Au même moment, la jeunesse du Sénégal, sans espoir d'un lendemain meilleur, continue à emprunter la mer pour rallier clandestinement le continent Européen au prix de leur vie. Au premier semestre 2021, au moins 1146 personnes ont péri en mer en tentant de rejoindre l'Europe, soit deux fois plus qu'une année auparavant. Malgré la pandémie, les migrants sont toujours plus nombreux à tenter de rejoindre l'Europe, et à y laisser leur vie.

Le Président de la République du Sénégal s'adressant à la nation face à ces événements a identifié comme principale cause le sous-emploi des jeunes et a organisé dans la foulée un conseil Présidentiel sur l'emploi de la jeunesse. Au cours de cette rencontre le Président de la République a annoncé une réorientation des allocations budgétaires à hauteur de 450 milliards au moins sur trois ans, en réponse aux besoins des jeunes en termes de formation, d'emploi, de financement de projets et de soutien à l'entrepreneuriat et au secteur informel. Ces ressources serviront à financer le **Programme d'urgence pour l'emploi et l'insertion socio- économique des jeunes, XËYU NDAW ÑI**. Il a en outre annoncé de grands projets générateurs de croissance et d'emplois comme : le futur port de Ndayane, le renforcement des ressources du PUDC, du PUMA et du PROMOVILLE, les Agropoles Sud, Centre, Nord et Ouest. Au niveau socio-sanitaire les 3 pays de notre Bureau régional vivent

encore sous la pandémie de la COVID-19 avec une 3^{ème} vague liée à la présence du variant Delta plus mortel.

Au 21 septembre 2021 :

- Le Sénégal comptait 736668 cas déclarés positifs dont 70295 guéris, 1848 décès.
- La Gambie 9888 cas positifs et 332 décès
- La Guinée Bissau 6080 cas positifs et 130 décès

Toutefois les pays ont résolument opté pour la stratégie « vivre avec le virus » pour sauver leur économie fortement ralentie par la pandémie.

La Gambie, la Guinée Bissau et le Sénégal sont membres du dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (Accélérateur ACT) : L'alliance COVAX. Cette nouvelle collaboration mondiale novatrice qui vise à accélérer la mise au point et la production de produits de diagnostic, de traitements et de vaccins contre la COVID-19, ainsi qu'à en assurer un accès équitable.

Les pays ont commencé à recevoir leur dotation en vaccin du COVAX, mais également d'autres partenaires comme la Chine et la France. Il faut noter que ces dotations sont encore largement en deçà des besoins.

Les campagnes de vaccination lancées en mars fait toujours face à une forte résistance de la population. Au 20 septembre 2021 la situation vaccinale se présente comme suit :

- En Gambie 201835 doses ont été administrées, 165 785 personnes complètement vaccinées soit 7,1% de la population totale
- En Guinée Bissau 83 294 doses administrées, 6783 personnes complètement vaccinées soit 0, 42% de la population
- Au Sénégal 1 768 064 doses administrées, 564 998 personnes complètement vaccinées soit 3,5% de la population

La vaccination est aujourd'hui le principal moyen pour rompre la circulation du virus et pour avoir une couverture adéquate il faut que 80% de la population soient complètement vaccinées. On est encore loin du compte. Ce qui présage de la survenue d'une 4^{ème} vague si rien n'est fait. Au niveau des relations entre la Partie belge et la Partie sénégalaise.

Au Sénégal le partenariat dans le cadre du programme bilatéral est au beau fixe. Toutes les instances prévues par la Convention Spécifique (CoPil, Comité mixte paritaire de concertation) fonctionnent correctement.

1.2 Progrès dans la réalisation des résultats de développement

1.2.1 Progrès dans la réalisation des résultats de développement - niveau impact

L'objectif global du portefeuille bilatéral est de contribuer au développement socioéconomique inclusif et durable principalement dans le Sine-Saloum. Il vise également à contribuer à l'atteinte des ODD 3, 5, 8, 9 et 13. Au terme de cette deuxième année de mise en œuvre et en considération de l'état d'avancement des activités, il est encore trop tôt pour apprécier la contribution du programme à l'atteinte de ces objectifs. Pour rappel, la première année a permis de stimuler l'émergence d'une dynamique d'acteurs très prometteuse dont les attitudes, les décisions opérationnelles et les comportements pratiques convergent vers la vision de changement inscrite dans le document de Portefeuille.

Les activités réalisées durant cette deuxième année ainsi que les acquis obtenus font entrevoir quelques contributions.

Dans le domaine de la santé, les activités d'Information Education et Communication (IEC) au profit des adolescent(e) s et des jeunes dans le cadre de la santé de la reproduction et des violences sexuelles et basées sur le genre, constituent un début de contribution à l'ODD 3 « Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges ». Il en est de même de l'appui/l'accompagnement apporté au Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants (MFFGPE) cette année pour la vulgarisation de la loi 2020-05 du 10 janvier 2020 criminalisant le viol et la pédophilie.

La formation, supervision et le coaching des agents de santé en cours dans le cadre des conventions de subsides signées avec les régions médicales de Fatick, Kaolack et Kaffrine sont également un début de contribution à l'atteinte de cet ODD, en ce sens qu'ils ont pour finalité l'amélioration de la qualité des soins/prestations dans le domaine de la santé de la reproduction et celle de la santé des populations bénéficiaires. Par le biais du pilier 3 (synergies entre Piliers 2 et 3), des formations en échographie générale et obstétricale, en coelioscopie et en compétences SOU (Soins Obstétricaux d'Urgence) sont également en cours d'exécution pour plus de soixante praticiens de la santé.

La subvention de l'enrôlement des femmes enceintes qui a démarré depuis le mois de février 2021 dans le cadre de marchés publics avec les Unités Départementales d'Assurance Maladie (UDAM) de Foundiougne et Kounghoul pour diminuer la barrière financière pour l'accès aux soins de la femme enceinte et contribuer à la santé de la mère et du nouveau-né s'inscrit également dans un début de contribution à l'atteinte de cet ODD3.

Dans le cadre de l'agropole centre, un intérêt marqué de 150 entreprises a été enregistré ainsi qu'une forte implication de l'Etat et des bailleurs (BAD, BEI, UE, AICS) pour la mise en œuvre du projet. Ceci va dans le sens de la contribution à l'atteinte des ODD8 et ODD9 qui sont respectivement de promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ; mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.

Par ailleurs, le processus d'élaboration de la stratégie nationale pour le renforcement de la plateforme portuaire du Sénégal qui a été entamé durant cette année sous le Pilier 3, constitue une contribution à l'ODD8. Son objectif est de permettre la réalisation de la vision du Chef de l'État dans le sous-secteur des transports maritimes, qui est d'ériger une plateforme portuaire performante à même de faire du Sénégal un hub logistique maritime international capable de soutenir la croissance économique qui sera induite par la mise en œuvre du Plan Sénégal Émergent (PSE).

Le programme de renforcement des capacités et des compétences des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la SNPS qui a démarré, en collaboration avec le Port d'Anvers International (PAI), a pour but de doter ces acteurs de capacités leur permettant de

redynamiser la croissance économique, d'impulser la création et l'émergence d'emplois décents dans le réseau portuaire, particulièrement dans le Sine Saloum (Agropole Centre). Le programme de formation pour les femmes leaders et particulièrement les Bajenu gox (relais communautaires pour la santé mère-enfant), déroulé cette année et qui se poursuit constitue une contribution à la réduction de la fracture numérique. En effet, elle a favorisé une acquisition de connaissances numériques des bénéficiaires, et l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans toutes leurs activités d'information, sensibilisation, communication et accompagnement des communautés cibles. A ce titre, il constitue un début de contribution à l'ODD5 qui est de réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.

La contribution à l'ODD13 « lutte contre les changements climatiques » s'annonce comme l'un des points fort du Portefeuille. C'est ainsi que dans le cadre de l'agropole centre, de nombreuses solutions ont été identifiées pour assurer un impact carbone limité (énergies renouvelables, construction bioclimatiques).

Par ailleurs, le pôle Aquacole (Aqua pole) qui est envisagé près du site Mbellacadio devant abriter le module industriel régional de Fatick de l'Agropole, participera à la stratégie d'adaptation aux changements climatiques en augmentant la résilience des populations.

Aussi, le voyage d'études et d'échanges organisé sur le thème l'économie verte et le numérique au Burkina Faso, avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème entrepreneurial du Sénégal rentre également en droite ligne à la contribution de cet ODD13. Celui-ci s'inscrivait dans le cadre de la préparation de la mise en place du Green innovation Hub, et son objectif était de renforcer les performances et les capacités des parties prenantes du Portefeuille, en phase avec les opportunités sociales et économiques dans le territoire du Sine Saloum. A cet effet, plus d'une trentaine de partenaires institutionnels ont participé aux réflexions stratégiques sur la transformation des matières premières, le verdissement de l'économie, l'éradication de la pauvreté et la sauvegarde des biens environnementaux.

1.2.2 Progrès dans la réalisation des résultats de développement - niveau outcome

1.2.2.1 Objectif Spécifique N°1 : Le secteur industriel s'installe et se développe de manière compétitive et durable dans le Sine Saloum

OUTCOME : Le secteur agro-industriel se développe de manière compétitive et durable dans le Sine-Saloum						
Indicateurs	Valeur de base		Valeur année 1	Valeur année 2	Cible année 2	Cible finale
Chiffre d'affaires annuelle des entreprises adhérentes à l'Agropole-Centre	0		NA (L'agropole n'est pas encore réalisée)	NA (L'agropole n'est pas encore réalisée)	Pas de cibles intermédiaires définies	18 220 000 Euros
Pourcentage d'entreprises satisfaites du climat des affaires pour le développement économique local	Zone	23%	NA ^a	NA ^a	Pas de cibles intermédiaires définies	45%
	Fatick	30%				45%
	Kaffrine	18%				45%
	Kaolack	28%				45%
Nombre d'emplois équivalent temps plein créés et consolidés dans l'agropole	Total	0	NA (L'agropole n'est pas encore réalisée)	NA (L'agropole n'est pas encore réalisée)	Pas de cibles intermédiaires définies	2800
	Fatick	0				800
	Kaolack	0				2000

^a La valeur sera mesurée à la fin de l'intervention

Le pourcentage d'entreprises satisfaites du climat des affaires pour le développement économique local sera mesuré en fin d'intervention. Pour le moment un état lieux a été déjà réalisé et fait ressortir que 66% des procédures administratives sont accessibles localement.

L'exercice du LAB a permis d'évaluer avec les entreprises souhaitant adhérer à l'agropole un chiffre d'affaires annuel qui dépasse l'objectif fixé.

Le changement de stratégie d'intervention du pilier 1 qui circonscrit son intervention sur le module régional de Fatick et la plateforme départementale de Sokone va contribuer à hauteur de 28% (800 sur 2800) des emplois équivalents temps plein créés et consolidés prévus pour l'agropole centre.

1.2.2.2 Objectif spécifique N°2 : L'émergence des MPME est renforcée dans le Sine-Saloum, dans les secteurs économiques priorités, et leur performance économique, sociale et environnementale est améliorée

Indicateurs	Valeur de base		Valeur année 1	Valeur année 2	Cible année 2	Cible finale
Augmentation de la contribution des MPME du Sine-Saloum à la formation du PIB régionale	Fatick	0%	Non disponible	Non disponible ^b	Pas de cibles intermédiaires définies	AD
	Kaolack	0%				AD
	Kaffrine	0%				AD
Nombre d'emplois équivalent temps plein créés et consolidés	Zone	0	NA	0 ^c	Pas de cibles intermédiaires définies	3610
	Fatick	0				1412
	Kaffrine	0				166
	Kaolack	0				2032

^b La mise en œuvre de la Matrice de Comptabilité Sociale prévue en collaboration avec le BOS et surtout avec l'ANSD n'a pas encore été réalisée.

^c L'agropole n'est pas encore réalisée.

Quatre conventions ont été signées pour la professionnalisation des organisations de producteurs. Le démarrage des activités est prévu pour le mois d'août avec le recrutement d'un expert pour la coordination.

40 MPME ont exprimé leurs besoins et vont bénéficier de renforcement de capacités à travers une convention avec le Fonds de Financement de la Formation Professionnelle et Technique, le 3FPT.

1.2.2.3 Objectif spécifique N°3 : Contribuer à rendre effectif l'accès des femmes et des adolescent(e)s et des jeunes aux services de santé reproductive de qualité

Indicateurs/marqueurs de progrès	Valeur de base (2019)		Valeur année 2 ³	Cible année 2	Cible finale
Pourcentage des accouchements assistés par un prestataire de santé qualifié	Régions administratives				
	Fatick	69%	90%	71%	80%
	Kaolack	88,73%	96,6%	80%	90%
	Kaffrine	94,02%	98,01%	95%	98%
	Districts sanitaires				
	Foundiougne	52,38%	94,45%	53%	60%
	Passy	76,2%	96,3%	77%	80%
	Sokone	80%	87,4%	80%	90%
	Kaolack	148%	92,29%	100%	100%

³ Les valeurs de l'année 2 de rapportage correspondent aux données de l'année 2020 car le système de monitoring du Pilier 2 est aligné au système de monitoring officiel national du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale. Celui-ci considère comme année de rapportage, l'année civile (01 janvier-31 décembre). De ce fait, les données dont Enabel dispose en juillet 2021 font référence à l'année 2020.

	Ndoffane	79%	99,63%	80%	83%
	Guinguinéo	66%	98%	67%	71%
	Birkelane	102,32%	98,93%	95%	100%
	Kaffrine	104%	98,71%	95%	99%
	Koungheul	94,51%	97%	95%	99%
	Malem Hodar	67%	92%	75%	95%
Indicateurs/marqueurs de progrès	Valeur de base (2019)		Valeur année 2	Cible année 2	Cible finale
Taux de mortalité néonatale	Régions administratives				
	Fatick	8,71‰	5,89‰	6,5‰	4‰
	Kaolack	15,5‰	16,35‰	15‰	12‰
	Kaffrine	9,74‰	10,04‰	8,5‰	7‰
	Districts sanitaires				
	Foundiougne	4,7‰	5,25‰	4‰	1‰
	Passy	0,07‰	1,8‰	0,06‰	0,03‰
	Sokone	4,6‰	0,44‰	4‰	1‰
	Kaolack	36‰	41,72‰	34‰	20‰
	Ndoffane	0,74‰	0,74 ‰	0,6‰	0,2‰
	Guinguinéo	2,11‰	2,21 ‰	1,98‰	1,68‰
	Birkelane	3‰	2,88‰	2,5‰	1,5‰
	Kaffrine	3‰	2,23‰	23‰	18‰
	Koungheul	14,2‰	3,41‰	12‰	5‰
	Malem Hodar	2‰	4,8‰	2‰	1‰
Pourcentage des femmes qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale	Régions administratives				
	Fatick	13,08%	15%	17%	20%
	Kaolack	19,30%	21,09%	17%	22%
	Kaffrine	24%	29,30%	25%	28%
	Districts sanitaires				
	Foundiougne	16%	23,99%	18%	25%
	Passy	10,3%	13,2%	11%	13%
	Sokone	13%	18,33%	13%	14%
	Kaolack	22,56%	22,35%	18%	20%
	Ndoffane	11,7%	17,03%	11,7%	15%
	Guinguinéo	12,77%	14,85%	13%	16,5%
	Birkelane	19%	24,75%	21%	27%
	Kaffrine	24%	29,5%	25%	26,5%
	Koungheul	22,47%	30,79%	25%	30%
	Malem Hodar	26%	29,1%	27%	30%
Nombre de victimes des violences sexuelles qui ont bénéficié d'une prise en charge (médicale, psychosociale et/ou juridique)	Régions administratives				
	Fatick	0	0	Pas de valeurs cibles intermédiaires fixées	180
	Kaolack	0	0		180
	Kaffrine	0	0		96

Au cours de l'année 2020, l'indicateur « pourcentage des accouchements assistés par un prestataire de santé qualifié » a connu un changement de mode de calcul, par une décision du niveau central (DSME). Il est maintenant considéré au dénominateur le nombre d'accouchements dans la structure au lieu du nombre de grossesses attendus. Ceci a eu un effet sur les valeurs notés en année 2 (2020). Au moins 9 femmes sur 10 ont bénéficié d'un accompagnement par un prestataire de santé qualifié.

Le taux de mortalité néonatale varie suivant les régions. A Fatick, ce taux s'est amélioré (5,89‰ par rapport à la cible de l'année 2). Par contre, il est légèrement plus élevé dans les régions de Kaolack et Kaffrine, respectivement 16,35‰ et 10,04‰. Les valeurs légèrement plus élevées pour ces 2 régions sont en partie liées à une amélioration de la notification et de la surveillance dans ces 2 régions.

Au niveau du District sanitaire de Kounghoul, il y a eu une amélioration importante du taux de mortalité néonatale, qui est passé de 14,2‰ à 3,41‰. Ceci s'explique principalement par une augmentation des accouchements en structure et une tenue régulière des audits des décès néonataux.

En Année 2, l'indicateur relatif au pourcentage des femmes qui utilisent les méthodes modernes de planification familiale (PF) a connu une amélioration aussi bien au niveau des différentes régions que des districts cibles, à l'exception du District Sanitaire de Kaolack où la valeur est restée presque stable.

Cette amélioration s'explique en général par le travail des acteurs communautaires et des « bajenu gox ».

Le processus de mise en place du centre d'accueil unique (CAU) de la région de Kaolack a connu certaines avancées en année 2, notamment : 1-La mise en place du comité régional de pilotage et du groupe de travail multi-sectoriel sur les violences sexuelles et basées sur le genre de la région de Kaolack ; 2-L'élaboration des plans de construction et son approbation par l'équipe technique ; 3-Le recrutement du CEFORP et l'élaboration et signature des accords spécifiques de coopération (ASC) avec les universités de Gand et KUL l'université catholique de Louvain (Belgique) pour, entre autres, la réalisation de l'étude socio anthropologique sur les violences sexuelles faites aux femmes, aux enfants et aux adolescents.

Même si en année 2 il n'y a pas encore eu de prise en charge holistique (médicale, psychosociale et/ou juridique) de victimes de VSBG, un nombre important d'activités ont été menées dans ce sens. En particulier, l'appui donné au MFFGPE, notamment lors de « la campagne des 16 jours d'activisme contre les violences faites aux filles et femmes » et les activités de vulgarisation de la loi 2020-05 du 10 janvier 2020 criminalisant le viol et la pédophilie.

1.2.2.4 Objectif spécifique N°4 : Les performances des parties prenantes du Portefeuille sont renforcées en phase avec les opportunités sociales et économiques dans le pôle territoire du Sine Saloum

Indicateurs	Valeur de base (2019)	Valeur année 1	Valeur année 2	Cible année 2	Cible finale
Pourcentage des personnes formées démontrant un changement de comportement, dans l'exercice de leurs fonctions/mandats	0%	NA (Pas de formations réalisées durant la période)	ND ^d	75%	75%
Pourcentage d'organisations partenaires démontrant d'une performance améliorée	0%	NA	ND ^d	Pas de cibles intermédiaires définies	50%

^d L'étude CAP qui doit permettre la mesure des changements de comportement des personnes formées et l'amélioration des performances des organisations partenaires est prévue en Q4 2021. En effet, l'équipe d'intervention attend d'avoir un effectif suffisant de personnes formées avec une durée minimale de mise en œuvre des acquis des formations (au moins 6 mois) pour réaliser la première étude CAP. Il faut noter par ailleurs que le contexte de la COVID 19 n'a pas également permis de réaliser cette étude CAP dans les délais requis.

Suite à la mise en place du dispositif de l'ingénierie de la formation, avec l'administration des bilans de compétences et la tenue d'atelier de partage de connaissances pour identifier les besoins en renforcement de compétences des partenaires, les plans de formation des structures suivantes ont été élaborés : Bureau Opérationnel de Suivi du Plan Sénégal Emergent, Ministère du Développement Industriel et des Petites et Moyennes Industries, Ministère de la Santé et de l'Action Sociale, Ministère de l'Economie Numérique et des télécommunications.

En outre, des formations ont été réalisées dans les secteurs/ thématiques : Entreprenariat et emploi, Santé reproductive, Genre et numérique. Dans le cadre de la lutte contre la mortalité

maternelle, néonatale et infantile, les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, certaines formations ont démarré.

A date, trois études et une expertise ont été bouclées ; Un voyage d'étude et d'apprentissage a été organisé au Burkina Faso sur l'économie verte et le numérique.

1.3 Performance du portefeuille au Sénégal

1.3.1 Performance des interventions

L'auto-évaluation de la performance (scores : A, B, C, D)⁴ des interventions du portefeuille pays suivant les critères DAC est présentée dans le tableau ci-dessous.

Interventions du portefeuille pays	Pertinence	Efficacité	Efficienne	Durabilité
Intervention 1	A	C	C	A
Intervention 2	A	C	B	A
Intervention 3	A	A	B	A
Intervention 4	A	A	B	B

1.3.2 Analyse de la performance du portefeuille pays

1.3.2.1 Pertinence

Le projet Agropole a été placé dans les priorités nationales par le chef de l'Etat Sénégalais et a bénéficié d'une visite spéciale du Ministre du développement industriel et des PMI accompagné par notre Ambassadeur belge au début du mois de juin 2021. Plus de 150 entreprises se sont déclarées intéressées à s'installer sur l'un des sites de l'agropole et ont confirmé la pertinence du dispositif d'accompagnement prévu pour les aider à démarrer leur projet. La logique d'intervention a été adaptée au contexte général et à la stratégie nationale.

L'intervention 3 du Pilier 2 du Programme de coopération sénégal-belge 2019-2024 est parfaitement alignée avec les objectifs prioritaires du Sénégal dans le domaine de la Santé de la reproduction. Elle utilise une approche basée sur les droits humains, avec une attention spécifique sur les inégalités de genre qui déterminent la santé des femmes et leurs enfants, ainsi que des adolescent(e)s et les jeunes. Les trois résultats de l'intervention sont étroitement liés aux droits d'accès aux soins de qualité dans le domaine de la santé reproductive.

Les formations, les études et les expertises mises en œuvre par l'intervention « Tàggat » (Pilier 3), entrent dans le cadre d'un apprentissage tout au long de la vie tel que visé dans l'ODD4. L'intervention « Tàggat » est donc toujours dans la lignée des stratégies sénégalaises de développement des ressources humaines en contribution à la croissance économique, sociale, durable et inclusive dans une approche basée sur les droits humains.

1.3.2.2 Efficacité

Les interventions du pilier 1 ont été moins efficaces que prévu. En effet, bien que plus de 150 entreprises se soient déclarées intéressées à s'installer dans l'agropole centre, la construction du module régional de Mbellacadio ne permettra pas à lui seul d'atteindre les résultats et objectifs attendus ; la livraison du module central et des autres modules est prévue pour 2023. La mise en œuvre tardive du module central va également impacter les résultats de l'intervention 2 du fait d'un nombre limité d'entreprises en activité à la date de clôture prévue.

Dans sa deuxième année d'intervention, le Pilier 2 a réussi à exécuter l'essentiel des activités programmées, et ceci malgré la présence de la pandémie du Covid 19 qui frappe le Sénégal depuis le début mars 2020. L'intervention est « sur les rails » et les principaux chantiers /

⁴ La grille de performance est reprise à l'annexe 1 du canevas du rapport de résultats des interventions.

processus des trois Résultats à atteindre sont en train d'être réalisés ou sont programmés pour la fin de l'année 2021.

Par ailleurs, les risques et hypothèses sont gérés jusqu'à présent de manière proactive et les relations institutionnelles avec les partenaires, surtout ceux du niveau central, sont très bonnes.

La deuxième année d'exécution de l'intervention « Tàggat » (pilier 3) a été réalisée dans un environnement assez favorable, malgré un contexte économique perturbé par la pandémie de la Covid 19.

Tous les trois résultats ont connu des taux de réalisation satisfaisants.

1.3.2.3 Efficience

Dans le cadre du pilier 1, le projet est fortement pénalisé dans les délais de mise en œuvre du fait de la non-disponibilité de l'étude de faisabilité au début du projet (tel qu'initialement prévu) et des retards accumulés du fait des restrictions de déplacement à l'intérieur du pays comme à l'international. Notamment, la BAD, comme la plupart des agences des Nations Unies, a été en télétravail pendant près de 12 mois à partir de mars 2020, ce qui a beaucoup retardé le processus d'instruction du financement et donc la mise en place et l'opérationnalisation de l'équipe CEP. L'intervention 2 est moins impactée par les retards.

Pour l'intervention 3 du Pilier 2, les inputs sont disponibles à temps et ne nécessitent pas pour le moment d'ajustements budgétaires considérables. L'équipe technique nationale a été renforcée en décembre 2020 par le recrutement d'un ingénieur civil chargé de la préparation et du suivi des dossiers de construction / réhabilitation des bâtiments, ce qui va diminuer sans doute les coûts en évitant le recrutement de consultants pour chaque chantier. Les outputs seront plus que vraisemblablement livrés dans les temps, mais il faudra un effort particulier pour s'adapter aux diverses situations liées à la pandémie Covid et pour réaliser un suivi rapproché des activités.

Malgré un sous-effectif des ressources humaines de l'équipe de l'intervention « Tàggat », les activités programmées ont été déroulées dans les délais, avec un taux d'exécution de 129,54% au terme du premier semestre de l'année 2, en comparaison à la planification financière initiale du 2020.

La structuration du dispositif de financement des études et des expertises en support des investissements privés et des projets entrepreneuriaux est en cours d'élaboration avec l'ambition de promouvoir des études à finalité productive/commerciale pour une valeur globale de 900 000 Euros d'ici 2024, conformément aux objectifs validés lors du 3^{ème} COPIL de juin 2021. Cinq études et quatre expertises ont été démarrées.

1.3.2.4 Durabilité

Concernant le pilier 1, l'étude de faisabilité (géré par Enabel et non plus par ONUDI) a permis de réaliser le plan d'affaires de l'agropole et de déterminer les conditions de viabilité de la société de gestion et d'exploitation. Le comité de pilotage, le MDIPMI et tous les partenaires sont fortement impliqués dans la mise en œuvre du projet qui bénéficie d'un appui total des plus hautes autorités. L'équipe Enabel, en étant étroitement liée à l'équipe nationale, contribue au renforcement des compétences et de la dynamique au sein de la cellule nationale d'exécution du projet (CEP).

Les durabilités financière et économique de l'Intervention 3 du Pilier 2 sont potentiellement très bonnes. En effet, les frais liés aux services et à la maintenance sont raisonnables et ils seront couverts par les différentes instances ministérielles. Aussi, le Comité de pilotage et les autorités locales compétentes sont fortement impliqués à tous les stades de la mise en œuvre et s'engagent à continuer à produire et utiliser des résultats. Enfin, le Pilier 2 bénéficie de l'appui du niveau politique et des institutions chargées de la mise en œuvre de l'intervention, et tout indique que cet appui se poursuivra dans le futur.

Dans le cadre du Pilier 3, il est prévu d'équiper en matériels informatiques trois salles à Kaolack, Fatick et Kaffrine, pour pérenniser les acquis des relais communautaires (Bajenu

Gox) formées en compétences numériques de base pour un apprentissage et une pratique dans la durée.

Également, un équipement en colonne Coelioscopique sera mis à la disposition du bloc opératoire de l'hôpital de Kaolack afin de permettre aux médecins renforcés en échographie (DUI Endoscopie) de pratiquer des actes chirurgicaux à la fin de leur formation. De même, les engagements des boursiers de rester sur leur position de travail pendant un certain nombre d'années réduit le turn over (mobilité), et permet d'induire les changements de comportement escomptés auprès des bénéficiaires finaux, et d'atteindre les résultats attendus au niveau de la zone d'intervention.

1.3.3 Thèmes prioritaires

1.3.3.1 Environnement et changement climatique

L'investissement du Pilier 1 pour ce thème transversal est fondamental pour une réelle valeur ajoutée globale du portefeuille face aux défis environnementaux et climatiques constatés tant à l'échelle globale - dernier rapport GIEC - que nationale. Les constats durant l'année 2019, nous ont en effet amené à davantage pousser des approches innovantes et ambitieuses pour faire de l'agropole centre un espace modèle en matière de durabilité environnementale. Ainsi, l'année 2020 a été consacrée à la réalisation de plans de gestion environnementale et sociale qui serviront de feuille de route suite aux mesures d'atténuation pour :

- Installer des usines à zéro impact en matière de gaz à effet de serre et d'impact carbone.
- La production d'énergie renouvelable sur les sites de l'agropole.
- Utiliser des techniques de construction écologique pour limiter l'usage du ciment (dont le processus de production génère du CO₂) au profit de la terre. Une attention est également accordée à la performance thermique des bâtiments pour limiter la consommation énergétique.
- Produire de l'eau potable (désalinisation) par le biais de solutions peu énergivores et modulaires.

Par ailleurs, pour la viabilisation du parc de Mbellacadio, il a été requis aux soumissionnaires potentiels de renforcer l'équipe avec un expert environnementaliste spécialisé en bilan carbone, bilan qui sera comptabilisé dans la contribution globale nationale sur laquelle le Sénégal s'est engagé à l'occasion de la COP 26 (accords de Paris).

Le Pilier 2 prévoit une augmentation de la qualité de l'offre de soins en ce compris par la planification familiale volontaire et fondée sur les droits humains. Les dynamiques de populations et la planification familiale volontaire ont un impact certain sur les disponibilités en ressources naturelles, la biodiversité et le changement climatique. Avec une population caractérisée par sa jeunesse (la moitié de la population sénégalaise a moins de 18,5 ans) et au rythme actuel d'évolution de la croissance démographique (2,5% en 2019), la population du pays va doubler en l'espace de 28 ans. La planification familiale participe à l'augmentation du taux de prévalence contraceptive (TPC) et à ce titre contribue à une meilleure capture du dividende démographique.

Le pilier 3 a consacré une partie de ses activités à la recherche d'alternatives et de solutions innovantes face aux changements climatiques pour également renforcer la résilience des populations dont :

- Etude de faisabilité sur la production de spiruline très nutritif et potentiel complément pour l'alimentation des enfants.
- Accompagnement et valorisation de 14 porteurs de projets innovants sur le thème en vue d'une participation au forum mondial de l'eau à Dakar en mars 2022.
- Voyage d'étude au Burkina Faso portant sur la préservation de l'environnement et la transformation agroalimentaire pour les parties prenantes du green innovation hub.

- Aussi, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale portuaire, un volet est consacré à l'efficacité logistique qui tient compte de la réduction des émissions des gaz à effet de serre produits particulièrement par le transport routier.

Une complémentarité thématique et géographique est assurée avec le portefeuille bilatéral en cours et le nouveau portefeuille régional climat qui est en phase de formulation.

1.3.3.2 Genre

L'alignement du portefeuille avec la stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre 2016-2025 (SNEEG) du Sénégal et l'usage des données sexospécifiques ont permis de jeter les bases préalables d'une approche transversale sur le genre et de mettre en œuvre des approches ciblant spécifiquement la promotion de l'égalité hommes-femmes au sein des 3 piliers (avec une valeur ajoutée du Pilier 3 qui renforce les approches des piliers 1 et 2).

Au sein du pilier 1, une majorité des entreprises agroalimentaires intéressées par l'agropole centre sont dirigées par des femmes (surtout les micro-entreprises). Des actions spécifiques par rapport à ce groupe cible seront mises en œuvre dès que le dispositif d'appui aux entreprises sera opérationnel et sur base de l'expérience du Pilier 3 en ingénierie de formation qui tient compte de la spécificité des groupes cibles (niveau d'études, environnement social, etc..)

La question des inégalités en ce compris des inégalités liées au genre est adressée à travers les activités de formation et de sensibilisation portant sur la santé reproductive des adolescents et les violences sexuelles et basées sur le genre du Pilier 2. Aussi, afin de renforcer le tissu social, les médiatrices communautaires jouant un rôle pivot dans la santé communautaire se sont vues renforcées par des formations en leadership et en compétences numériques qui ont augmentés leurs autonomies d'action.

1.3.3.3 Digitalisation

La promotion d'une société numérique au niveau de la gestion des entreprises et des services sociaux a été au cœur de cette deuxième année de mise en œuvre du Portefeuille. D'ailleurs le besoin de digitalisation se fait de plus en plus sentir au Sénégal suite à la crise sanitaire, entre autres avec l'émergence de nouvelles opportunités pour l'amélioration des performances du secteur privé et de la fonction publique.

Trois pistes de travail ont été choisies durant la période couverte par ce rapport : a) la réduction des coûts administratifs pour les entreprises qui se préparent à s'installer dans les sites de l'Agropole, b) la lutte contre la fracture territoriale en matière de délivrance de services de santé de qualité en milieu rural et c) le renforcement des compétences numériques des acteurs de la santé.

Pour y parvenir, la contribution de chaque pilier du Portefeuille s'est articulée comme suit :

- Pilier 1 : il est prévu d'appuyer la digitalisation de la procédure d'inscription au registre de commerce et d'obtention des patentes à l'export, afin de simplifier les formalités et les rendre accessibles dans toutes les localités du Sénégal. Par ailleurs, un retard important a été constaté dans le système d'information sur le marché de l'emploi dans la zone centre et la digitalisation sera un moyen rapide d'y apporter une amélioration. Enfin, la pépinière d'entreprises qui sera appuyée par le Green Innovation Hub sur l'économie numérique sera l'occasion de favoriser l'émergence de solutions innovantes au service des entreprises.

- Pilier 2 : le focus, dans cette première phase, est la digitalisation complète du Centre de Santé de Sokone, qui est censé servir d'exemple au niveau national dans cette matière. Le marché d'installation et gestion des logiciels a été attribué et la phase de rolling-out est prévue se terminer en premier trimestre 2022. Cette activité, en conjonction avec les activités qui devront être financées par une partie de la réserve budgétaire du Portefeuille, permettra au Centre de Santé de Sokone de se conformer aux objectifs du Plan Stratégique Santé Digitale 2018-2023 qui envisage : i) la mise en place du dossier patient informatisé (DPI) ; ii) la construction d'un système d'information hospitalier (SIH) autour du DPI et iii) la télémédecine pour pallier au manque de ressources cliniques spécialisées en périphérie.
- Pilier 3 : une plateforme web, développée pour la Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPRE) renforce le partage des informations liées aux problématiques de la gestion de l'eau et de l'assainissement auprès de l'ensemble des décideurs politiques. Ce dispositif permet également de faciliter l'accès des entrepreneurs et porteurs de projets aux données scientifiques fiables issues de la DGPRE.
Aussi, dans un contexte marqué par la pandémie Covid 19, les formations des femmes en compétences numériques a permis une meilleure coordination de leurs activités à distance notamment avec le télétravail.

1.3.3.4 Emplois décents

Le Portefeuille se conforme aux 4 axes de l'agenda global du travail décent (approche récemment adoptée par Enabel).

Axe 1 (création d'emploi) :	Le Pilier 1 continue à promouvoir la création d'opportunités d'emploi par l'attraction des nouveaux investisseurs au sein de sites industriels de l'Agropole et par la professionnalisation des opérateurs économiques agroalimentaires en amont, tout au long de la chaîne d'approvisionnement en matière premières. Pour ce faire, 4 subsides ont été octroyés à autant d'ONG internationales spécialisées en accompagnement du développement agricole et agro-pastoral. Leur mission de structurer les producteurs en charge de fournir à l'Agropole notamment l'arachide, le sel, les céréales dans le but de contribuer à l'émergence de conditions commerciales où les industriels trouvent sur place les produits de base en quantité et qualité satisfaisantes et les producteurs puissent en tirer un revenu équitable. Une attention spéciale est accordée à la formalisation des exploitations rurales et des groupements/coopératives.
Axe 2 (protection des droits) :	Le Ministère du Développement Industriel travaille à la rédaction d'un contrat de gestion entre l'Etat et la future SCE Société de Gestion et exploitation de l'Agropole dans le but de conditionner l'accès des entreprises privées à l'Agropole au respect des principes internationaux du travail décent parmi les conditions d'acceptation d'une entreprise au sein des sites industriels.
Axe 3 (protection sociale) :	La protection socio-sanitaire des employés et des entrepreneurs du Pilier 1 et du PARERBA est promue grâce au dispositif d'appui à la couverture médicale universelle supporté par le Pilier 2, en particulier pour les femmes enceintes. Les deux contrats de performances signés avec les UDAM de Sokone et Kounghel contribuent à la lutte contre les dépenses

	catastrophiques de santé par l'enrôlement subventionné des femmes enceintes dans les mutuelles de santé, renforçant ainsi la résilience socio-économique des ménages du Sine-Saloum.
Contribution à l'Axe 4 (dialogue sociale) :	Les formations en management et leadership organisées par le Pilier 3 à l'intention des acteurs du secteurs privé local, avec une attention particulière pour les femmes entrepreneuses et pour les opérateurs du secteur portuaire, améliorent les capacités de ces cibles de s'organiser efficacement, élaborer un discours politique et faire valoir leurs revendications légitimes au sein des instances légales de dialogue sociale.

1.4 Synergies et complémentarités

1.4.1 Synergies et cohérence stratégique du portefeuille

La synergie des trois piliers du Portefeuille s'articule aussi autour de trois groupes d'activités spécifiques interconnectées :

- Le Pilier 2 inclut dans sa cible les femmes bénéficiaires du Pilier 1 et leurs familles. L'amélioration effective de leur santé reproductive et leur adhésion aux systèmes d'assurances (avec la réduction conséquente de la barrière financière) permet aux femmes d'être en meilleure santé globalement, d'espacer les naissances et in fine d'améliorer leur productivité.
- Les activités de sensibilisation et éducation réalisées par le Pilier 2 en matière de planning familial et de prévention/prise en charge des VBG sont intégrées systématiquement aux parcours de formation professionnelle activés par la convention de subside en cours de négociation entre le Pilier 1 et le Fonds de Financement de la Formation Professionnelle et Technique (3FPT) du Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi.
- L'accompagnement de l'actualisation de la Stratégie Nationale de Renforcement de la Plateforme Portuaire du Sénégal et de sa subséquente mise en œuvre est à la base de la création d'un écosystème d'infrastructures et de services visant l'amélioration globale de la logistique industrielle autour de l'Agropole, en contribuant ainsi à rendre le Sine-Saloum – et le Sénégal entier – plus attractif pour les investisseurs nationaux et internationaux.

1.4.2 Synergies et complémentarité avec les projets pour tiers

Le dispositif intégré d'appuis aux entreprises du Sine-Saloum est soutenu par trois interventions complémentaires, chacune prenant en charge une catégorie d'entreprises différente par une approche spécifique et adaptée à la cible retenue :

- L'intervention 2 du Pilier 1 du Portefeuille se concentre sur deux catégories d'opérateurs économiques : a) la professionnalisation des 37 PME de taille moyenne qui sont déjà actives dans la transformation industrielle du sel, de l'arachide et des céréales et dans les services connexes. Ces entreprises furent les acteurs principaux de l'atelier de structuration LAB (octobre-décembre 2020) et elles constituent maintenant l'ossature économique fondamentale de l'Agropole : b) la structuration des coopératives rurales regroupant les producteurs agricoles de base du Sine-Saloum, censées être les fournisseurs privilégiés des entreprises industriels en matières premières.

- Le Projet PARERBA (financement Trust Fund de l'UE), désormais rentrant dans sa phase finale, consacre ses efforts sur le renforcement des 90 micro-entreprises de transformation des produits agroalimentaires qui ont été recensées durant l'atelier de structuration LAB et qui ont manifesté la volonté explicite d'intégrer l'Agropole. Ce choix est déterminé par le constat de l'incapacité du dispositif d'accompagnement des PME du Pilier 1 de s'occuper des opérateurs économiques ayant une taille si petite à cause d'un ratio coût-opportunité trop élevé.
- Le projet ACTIVEEIP (financement UE - 11° FED) prend en charge les PME à caractère innovant qui se positionnent sur les filières non-retenues comme prioritaires par le MDIPMI, telles que l'aquaculture, les produits forestiers, la transformation des produits horticoles, etc..., dont la réussite demeure cependant cruciale pour l'amélioration de la résilience économique de l'Agropole, par une approche portant sur la diversification productive et commerciale.

Par ailleurs, le projet D4DCOVID-ACP (financement UE - 11° FED) met à disposition de l'ensemble de quatre catégories d'opérateurs économiques privés précités un appui à la digitalisation de la gestion d'entreprises, par la promotion de la mise sur le marché de solutions numériques abordables et adaptées au niveau de maturités de chaque catégorie, dans le but de promouvoir la compétitivité et l'inclusivité des acteurs des filières agroalimentaires du Sine-Saloum. Ce même projet contribue à la digitalisation de 11 centres de santé pour garantir une continuité et une qualité des services.

Une autre relation synergique privilégiée est établie entre le Pilier 2 et le Projet EUTF PARSIEC-IDBIOMET (Projet d'appui au renforcement du système d'information pour l'état civil et l'identité biométrique) : les établissements de santé des trois régions médicales appuyées par Enabel deviendront autant de centres d'état civil professionnalisés et équipés et l'identité biométrique des usagers des services de santé sera intégrée au dossier-patient digital, pour une amélioration drastique de la qualité du suivi sanitaires des populations et notamment de la dyade mère-enfant.

1.4.3 Autres synergies et complémentarités

La finalisation de l'étude de faisabilité de l'Agropole-centre, notamment sa composante dénommée « masterplan industriel », portant sur l'identification des infrastructures publiques de base et des infrastructures de services « à péage » devant être réalisées par les pouvoirs publics, a permis à l'Etat d'initier le processus de contractualisation de prêts souverains auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et de la Banque Africaine de Développement (BAD), pour des montants de respectivement 50 M€ et 60 M\$. Ces ressources s'ajoutent à la contribution financière belge, sous forme de don, pour la réalisation des infrastructures, s'élevant à quasiment 10 M€. Les 120 M€ qui en résultent permettent au Sénégal de couvrir la totalité des besoins de l'Agropole en investissements publics définis par l'étude de faisabilité et ils représentent une garantie solide de la capacité de l'Etat d'accomplir sa mission de création d'un écosystème industriel performant et moderne au Sine-Saloum. La première des trois missions conjointes BAD/BEI/Enabel/MDPPI visant la préparation des dossiers de prêt s'est déroulée avec succès à la fin du premier semestre 2021.

Par ailleurs la crédibilité technique et la légitimité institutionnelle des acteurs internationaux impliqués dans l'appui à la naissance de l'Agropole, coordonnés et guidés par Enabel, n'ont pas cessé, durant la période couverte par ce rapport, de mobiliser des nouveaux partenaires, qui se manifestent comme disponibles à financer d'autres composantes infrastructurelles et/ou immatérielles de l'Agropole : dans cet élan encourageant, l'UE dans le cadre de la TEI « Economie Verte », a décidé de concentrer la majorité de son programme agricole et rurale sur le renforcement des filières en amont de l'Agropole-centre avec une enveloppe de 30/35 M€. La coopération italienne, qui a lancé en mai 2021 l'exercice de formulation de son

nouveau programme triennal d'appui au Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER) a opté pour se positionner sur le financement des plateformes départementales de l'Agropole se situant dans la Région de Diourbel et sur la professionnalisation des producteurs de la partie septentrionale du territoire couvert par l'Agropole-centre.

Concernant le Pilier 2, des synergies spécifiques sont mises en place progressivement avec LuxDev (présent dans le Sine Saloum, avec une activité dans le domaine de l'amélioration de l'accessibilité financière aux services de santé), USAID (très actif dans le domaine de la santé de la reproduction et également présente via des ONG internationales dans la région de Kaffrine), UNFPA et quelques ONG internationales (dont belges) aussi actives dans la même zone d'intervention. Le but de la coordination avec les PTF susmentionnés actifs dans le secteur de la santé est prioritairement d'éviter le double financement de certaines activités, un phénomène largement répandu au Sénégal en matière de santé.

Le pilier 2 s'appuie sur des associations sénégalaises et internationales actives dans la promotion de la santé de la mère et de l'enfant, la prévention des VBG et la protection des droits des femmes et de l'enfant. Les principales sont : l'Association pour la promotion de la femme sénégalaise (APROFES), l'Association sénégalaise pour le bien-être familial (ASBEF), le Réseau jeunesse population et développement (RESOPOPDEV), le Conseil des organisations non gouvernementales d'appui au développement (CONGAD) et l'Alliance nationale des jeunes pour la santé de la reproduction et de la PF au Sénégal (ANJ-SR/PF-Sénégal).

Le renforcement de la stratégie nationale portuaire, financé par le Pilier 3 et accompagné par le PAI, se déroule en parallèle avec l'actualisation du plan de développement stratégique du port de Dakar, un exercice financé par l'AFD et exécuté par le consortium français Euroconsulting Group/Port de Marseille. Malgré des difficultés de communication initiales, principalement dues au conflit d'attributions et compétences, réel ou perçu, qui existe entre l'Agence des Affaires Maritimes (ANAM) et le Conseil d'Administration du Port Autonome de Dakar, Enabel a réussi à faciliter la mise en place d'un dialogue ouvert et productif entre les acteurs concernés, qui vise à réduire les conflits d'agenda et de priorités entre centres d'intérêt publics et privés. Le but commun est maintenant de favoriser la convergence vers un cadre national d'investissements cohérent, tenant compte la destination future des actifs portuaires de Dakar et de leurs usagers, la construction des nouveaux ports en eaux profondes à Bargny et à Ndayane et l'impératif d'améliorer la fluidité des transports fluvio-maritimes dans la zone de l'Agropole-centre, qui relie l'Atlantique à Bamako au Mali.

1.5 Principaux constats, risques et opportunités

1.5.1 Dialogue politique

La concertation entre la Partie belge et la Partie sénégalaise sur les modalités et les conditions de levée de la conditionnalité, qui, conformément à la clause de la Convention Spécifique, faisait dépendre le déblocage de la contribution financière belge aux travaux d'infrastructures de l'Agropole-centre au début de la concrétisation des travaux financés par le budget de l'Etat sénégalais, s'est poursuivie durant le Comité Mixte de Concertation de décembre 2020. Les deux Parties sont parvenues à une solution consensuelle à la fin du premier trimestre 2021 : le démarrage des travaux de réfection et élargissement de l'axe routier Fatick-Foundiougne, qui relie le module industriel régional de Fatick à la route nationale Dakar-Kaolack et au port de Ndakhonga, a été considéré éligible comme « début de concrétisation » dédits travaux infrastructurels. Suite à un échange de lettres officielles entre le Poste et le MEPC, Enabel et la contrepartie nationale ont donc pu inaugurer une nouvelle phase du développement de l'Agropole, marquée par une nouvelle distribution des responsabilités techniques et financières, certes plus favorable à l'efficacité globale du Pilier 1 du Portefeuille :

- Enabel se concentre sur la réalisation de la totalité des infrastructures publiques de base du module de Fatick, sis dans la commune de Mbellacadio, et sur la réalisation de la plateforme départementale de Sokone.
- Le MDIPMI finalise la route en question, prend en charge les infrastructures publiques de base de l'ensemble des autres modules industriels par le budget de l'Etat et mobilise l'enveloppe nécessaire (1,5 M€) pour l'indemnisation des ayant droits sur les terres occupées par l'Agropole conformément aux recommandations du Plan d'Aménagement et Réinstallation inclus dans l'Etude de Faisabilité.

Cette nouvelle distribution des responsabilités a permis à Enabel de publier en date du 7 juillet 2021 le premier appel d'offre international pour les travaux de viabilisation et aménagement du module industriel de Mbellacadio.

En matière de développement portuaire Enabel, appuyée par le Poste, joue un rôle clé dans le dialogue politique national : la composante concernée du Pilier 3 a permis à Enabel de se positionner au centre des concertations sur le futur de la logistique multimodale, qui demeure à la fois une faiblesse structurelle majeure au Sénégal et une opportunité d'envergure pour la croissance inclusive. Dans ce sens Enabel, en s'appuyant aussi sur l'expertise du PAI et sur l'expérience du modèle anversois d'intégration de l'hinterland, oriente la nouvelle stratégie nationale portuaire sur la conception du corridor logistique multimodal Dakar-Bamako. Ceci permettra de soumettre à l'Etat sénégalais et à l'UE, dont la DG INTPA a entretemps identifié ce corridor parmi les axes prioritaires d'investissement en Afrique, un plan de réalisation détaillé et chiffré, dans la mise en œuvre duquel la Belgique ne pourra qu'assumer un rôle de protagoniste.

En ligne avec les priorités politiques conjointement exprimées par les autorités belges, au sein de la TEAM EUROPE, et par le Sénégal, Enabel a décidé de consacrer une enveloppe conséquente du Pilier 3 (500 000 €) aux travaux préparatoires d'ordre institutionnel, techniques et économique/financier du programme de relance de l'industrie pharmaceutique. Comme pour le domaine portuaire, cet investissement en création et organisation de connaissances peut contribuer à positionner la Belgique parmi les partenaires-leaders de cette démarche structurante, avec l'opportunité de renforcer son impact sur la santé des populations les plus vulnérables et, entre autres, et d'améliorer l'implication du secteur privé belge dans la filière pharmaceutique.

En ce qui concerne le Pilier 2, le dialogue politique se fait au sein du Groupe Sectoriel National « Santé », où Enabel et le Poste sont également représentés. La réforme législative la plus urgente pour l'atteinte des objectifs du Portefeuille en matière de santé est l'extension de la « Couverture Maladie Universelle » (CMU). La CMU devrait généraliser l'obligation et le droit d'avoir une assurance-maladie de type « mutuelle » pour toute la population n'ayant pas un contrat de travail formel. Une telle réforme, déjà à l'étude au Sénégal et supportée, entre autres, par USAID et AFD, transformerait les établissements mutuels d'assurance-maladie dans des établissements d'utilité publique, les rendant éligibles pour l'aide financière et non-financière directe de l'Etat, augmentant ainsi leurs chances d'atteindre la viabilité économique.

1.5.2 Expertise

L'équipe du Pilier 1 dispose de toute l'expertise nécessaire à la planification/réalisation du développement industriel tant du point de vue des infrastructures physiques que du modèle organisationnel, à la compréhension et la prise en compte des attentes des opérateurs économiques, au développement d'une dynamique d'innovation numérique et de manière plus transversale au développement de réseaux. On y retrouve également des compétences spécifiques en écoconstruction qui permettront de se rapprocher d'une infrastructure neutre

en émissions de gaz à effet de serre et maximisant l'utilisation des matériaux de construction locaux.

Le recrutement d'un expert national en développement de filières agroalimentaires est réalisé, avec pour mission l'accompagnement et l'encadrement des 4 consortia d'ONG en charge de la professionnalisation et de la structuration des producteurs ruraux (OP).

Pour les Piliers 2 et 3, champs plus traditionnels pour Enabel, l'équipe recrutée entre 2019 et 2020 est confirmée.

1.5.3 Modalités de partenariat et opérationnelle

1.5.3.1 Modalités de partenariat

Au niveau de la gouvernance stratégique de la mise en œuvre du Portefeuille, le dispositif établi en 2019 a confirmé sa pertinence et il reste donc stable. Ce dispositif s'articule en trois Comités de Pilotage, un par Pilier et tous co-présidés par la Représentation d'Enabel et par le MEPC. Selon la thématique principale de chaque Pilier, les comités de pilotage sont animés techniquement par le staff technique d'Enabel ou par le ministère de tutelle technique concerné, respectivement MDIPMI, MSAS et MEPC. La composition de chaque comité et ses attributions sont déterminées par une lettre d'entente bipartite dont le contenu est repris par un décret du Président de la République portant création des COPILs du Programme de coopération bilatérale Sénégal-Belgique, en vigueur depuis la tenue du Comité Mixte Paritaire de Concertation (CMPC) de décembre 2020. Deux comités de pilotage, en sus du CMPC susmentionné, ont eu lieu durant la période couverte par ce rapport : en octobre 2020 et en juin 2021. Les procès-verbaux de ces COPIL sont disponibles en annexe.

Au niveau de l'opérationnalisation du Portefeuille, les partenariats de mise en œuvre, en plus que par le biais des marchés publics, se déclinent notamment par :

- Les conventions de subsides, dont les principales ayant été mises en place durant la période de rapportage ont comme bénéficiaires-contractants les Régions Médicales de Kaffrine, Kaolack et Fatick (Pilier 2), les ONG internationales, le 3FPT et le Consortium Jeunesse Sénégal (Pilier 1) et l'ANSD (Pilier 3).
- Les accords spécifiques de coopération (ASC), dont le plus important en termes de volume financier et d'ambitions subjacentes est celui avec PAI qui a pour objectif de renforcer l'expertise de l'ANAM en vue de l'accomplissement de la globalité de son mandat de pilotage du développement des affaires maritimes au Sénégal. Parmi les activités incluses dans cet ASC, il est à noter le déploiement d'un expert international résidentiel, qui s'installe en novembre 2021 avec pour mandat d'assister l'ANAM dans le processus de formulation et de mise en œuvre de la nouvelle stratégie portuaire. D'autres ASC ont été signés durant la période de référence, notamment avec 4 institutions académiques belges (IMT d'Anvers, KUL, ULB et Univ. Liège) afin d'appuyer le MSAS dans la mise au point de dispositifs de délivrance des services de santé et de prise en charge des VBG plus modernes et performants.

La seule convention de coopération avec une agence UN signée par le Portefeuille, celle avec l'ONUDI pour l'accompagnement des activités préparatoires de la mise en place de l'Agropole, est arrivée à expiration le 31 décembre 2020, malheureusement sans que la totalité des résultats escomptés ne soit atteinte et que la majorité des activités n'ait été effectivement mise en œuvre. Après concertation avec la Partie nationale et avec le Poste, Enabel a dû refuser l'extension de la convention sollicitée par l'ONUDI et de passer immédiatement à la demande de transmission du rapport technique et financier final. A la fin de la période couverte par ce rapport l'ONUDI n'avait pas encore transmis son rapport, en empêchant ainsi Enabel de calculer le montant devant faire objet de

remboursement de la part du bénéficiaire-contractant. Pour solutionner cette situation, des contacts ont été pris au niveau de la Direction Générale des mesures de pressions plus affirmatives ont été récemment adoptées par la Direction Générale d'Enabel auprès de la Direction de l'ONUDI à Vienne.

1.5.3.2 Modalités opérationnelles

Le dispositif RH et logistique mis en place en début d'exécution du Portefeuille a confirmé sa pertinence : il se fonde sur un double ancrage géographique, avec les 3 interventions managers basés à Dakar, avec en moyenne la moitié du temps de travail en mission sur le Sine-Saloum, et les équipes techniques basées à Kaolack dans un bureau partagé entre Pilier 1 et Pilier 2. Il est à noter que dans cette phase de finalisation de l'architecture institutionnelle, sociétale et financière de l'Agropole, les équipes du Pilier 1 ont augmenté leur présence à Dakar, afin d'accompagner efficacement les efforts du MDIPMI et des autres partenaires sénégalais (BOS, FONSI, CDC, BMN, 3FPT, etc...) dans la création de la base organisationnelle du dispositif industriel, dans la mise en place du mécanisme d'accompagnement des PME et dans la mobilisation de co-financements auprès de BEI et BAD.

En raison de la nature de ses activités, ayant une portée nationale et des bénéficiaires en large majorité institutionnels, le Pilier 3 maintient l'ensemble de son équipe en capitale.

La gouvernance opérationnelle du Portefeuille, s'articulant autour du *Portfolio Management Board* (PMB) continue à se dérouler de manière efficace, en permettant une intégration fluide des interventions financées par l'UE, qui se sont progressivement ajoutées en renforcement des objectifs du programme bilatéral, notamment en matière de création d'emplois décents et de digitalisation des PME et des services sanitaires.

1.6 Gestion des risques

L'analyse des risques proposée en phase de formulation du portefeuille reste valable, cependant certains risques majeurs méritent d'être réévalués.

Deux risques avaient attiré l'attention particulière de la Partie sénégalaise et/ou de la Partie belge avant le démarrage :

- *Le risque de non-mobilisation en temps utile des ressources nationales nécessaires à la réalisation des infrastructures publiques complémentaires à l'installation des parcs industriels de l'Agropole-centre.*

Au titre des mesures d'atténuation, il avait été retenu :

- La formalisation de l'engagement de la Partie sénégalaise, par le biais de la Convention Spécifique - avec détail des investissements attendus de la Partie sénégalaise ;
- L'inscription des investissements attendus de la Partie sénégalaise dans la Loi de Finances ;
- Le suivi des engagements de la Partie sénégalaise dans le cadre du suivi stratégique du Portefeuille et du dialogue politique.

C'est ainsi que les prêts souverains BAD et BEI ont été inscrits à la loi de finances 2021 (Amendement mai 2021) et un montant de 1 milliard de Francs CFA (environ 1,5 M€) a été inscrit au budget d'investissements 2021 du Ministère du Développement Industriel et des Petites et Moyennes Industries pour couvrir l'indemnisation des ayants droits sur les terres affectées à l'agropole centre.

Suite à la négociation du plan de mise en œuvre de la clause de conditionnalité inscrite dans la Convention Spécifique, la Partie belge a accepté la proposition de la Partie sénégalaise de valoriser la réfection de la route Fatick-Ndakhonga comme contribution du Sénégal à la réalisation des infrastructures du parc industriel régional de Fatick, sis à Mbellacadio. Cette décision a permis de lever la conditionnalité concernant une partie du budget du Pilier 1.

- *Le risque d'un taux d'occupation faible de l'Agropole, avec comme conséquence un déficit de rentabilisation des investissements publics belges et sénégalais du fait d'une évolution défavorable de l'environnement des affaires (pression fiscale directe et indirecte, frein à l'investissement et à la formalisation de l'économie, renchérissement des coûts d'énergie, ...).*

Pour maîtriser ce risque, deux actions avaient été retenues :

- Plaidoyer auprès de la Partie sénégalaise pour un maintien ou une amélioration actuelle de l'environnement des affaires ;
- Suivi des engagements de la Partie sénégalaise dans le cadre du suivi stratégique du Portefeuille et du dialogue politique.

Dans ce sens, le paquet incitatif visant à attirer les investisseurs nationaux et internationaux au sein de l'agropole centre est maintenant à l'étude par la Cellule d'Exécution du Projet (CEP) du MDIPMI. A cet effet, le Pilier 1 a prévu d'octroyer une convention de subsides à la CEP afin de lui permettre de mobiliser l'expertise nécessaire à la conception du décret ministériel portant incitations fiscales et non fiscales pour les entreprises adhérentes à l'agropole centre.

Par ailleurs, Enabel participe au groupe technique national "Environnement des affaires et compétitivité" (G50) dont la Co-leadership est assurée par la Banque Mondiale et USAID. Dans ce cadre, Enabel porte les sujets critiques concernant l'attractivité de l'agropole vis-à-vis des investisseurs.

Il n'est en revanche pas possible d'exclure que des aspirants investisseurs se découragent et détournent leur attention vers d'autres opportunités d'investissement si Enabel et la Partie sénégalaise ne respectaient pas le timing de réalisation des infrastructures. Pour mitiger ce risque, Enabel fera participer les investisseurs tout au long du processus de réalisation des infrastructures afin de conserver, voire augmenter leur disposition à investir.

Au terme de cette année 2 de mise en œuvre, au-delà des risques susmentionnés au niveau portefeuille, des risques majeurs ont été également relevés au niveau des interventions. Ceux méritant une attention particulière ainsi que les mesures d'atténuation identifiées et les actions réalisées à cet effet sont présentés ci-dessous par pilier :

Pilier 1 / intervention 1

L'Etat ne réalise pas, d'une manière totale ou accuse du retard dans la réalisation des infrastructures publiques de base devant supporter les parcs industriels

Au titre des mesures d'atténuations identifiées, il avait été retenu d'engager des démarches auprès du MDIPMI pour qu'il transmette une lettre de requête à la BAD pour initier une demande de financement ; l'information régulière de l'Ambassadeur du Royaume de Belgique afin que ce dernier puisse intervenir auprès des instances sénégalaises ; une vigilance accrue sur le délai de livraison de l'étude de faisabilité ; l'appui à la CEP pour la préparation des dossiers d'appel d'offres.

A cet effet, des courriers ont été transmis par le MEPC aux bailleurs ; la clause de conditionnalité a été levée, l'enjeu étant désormais la sécurisation du foncier sur les 20 sites de l'agropole ; le rapport de l'étude de faisabilité de l'agropole est disponible ; un appui a été apporté pour la rédaction et l'analyse de 2 marchés de réalisation des infrastructures de l'agropole sud, ceux-ci serviront ensuite de modèle pour l'agropole centre.

En début de deuxième trimestre 2021, grâce à la levée de la conditionnalité, il a été décidé conjointement que Enabel prenne en charge la totalité des infrastructures au niveau du module régional de Fatick et la plateforme Sokone (département de Foundiougne).

Retard dans le processus de sécurisation foncière pour les sites d'implantation de l'Agropole.

Pour ce risque, les actions définies consistent en la sensibilisation/accompagnement des communes pour la formalisation des délibérations pour la mise à disposition des terres ainsi qu'à un appui à la CEP (à travers une convention de subsides) pour lui permettre d'avancer rapidement sur l'obtention des immatriculations et des autorisations de lotir. Dans ce sens, le module industriel central de Kaolack et les 4 modules régionaux (Kaolack, Diourbel, Kaffrine, Fatick) ont été validés par les Maires et les délibérations sont disponibles. En outre, les procédures administratives d'enregistrement au domaine privé de l'Etat sont en cours au niveau des communes avec le représentant régional du MDIPMI.

Pilier 1/ intervention 2

Retards / faible qualité de mise en œuvre / manque de cohérence du fait que la plupart des activités seront mise en œuvre en exécution nationale par des agences sénégalaises.

Pour atténuer ce risque, les actions suivantes ont été préconisées :

- Assistance technique nationale et internationale de haut niveau qui assurent la coordination et cohérence, par une action d'accompagnement rapproché et de renforcement des capacités des bénéficiaires-contractants, ainsi que l'inclusion des clauses sur l'« assurance qualité » dans les conventions de subsides.
- Mise en place d'une première convention au montant limité avant d'engager des montants importants.

C'est ainsi qu'une première convention a été conclue avec le CJS avant la convention de mise en œuvre du GIH. Par ailleurs, une convention test est retenue avec 3FPT.

Retard du démarrage des activités des PME's dans les parcs industriels, ce qui rend difficile d'organiser les in-company trainings.

La stratégie pour faire face à ce risque repose sur trois volets :

- Réalisation d'investissements sur la formation initiale, dans l'attente du démarrage des activités des parcs industriels ;
- Priorisation dans la première phase du projet (premiers 2 ans de mise en œuvre) de la formation professionnelle dans les domaines du numérique et de l'économie verte, qui évoluent de manière partiellement indépendante de la mise en place des parcs industriels ;
- Démarrage du partenariat avec 3FPT sur la base des besoins en formation exprimés par les PME bénéficiaires du PARERBA.

Pour ce dernier volet, au moment de la rédaction de ce rapport, la signature de la convention a eu lieu en août 2021.

Pilier 2

Les résultats attendus dans la lutte contre les violences sexuelles et autres basées sur le genre risquent d'être faible dû surtout au défi de la coordination des activités entre les multiples acteurs présents sur le terrain.

Comme mesure d'atténuation, l'action retenue est la mise en place d'un mécanisme effectif de coordination régionale dans la lutte contre les VSBG (d'abord à Kaolack et ensuite à Fatick et Kaffrine). Il s'agit d'un comité de concertation parrainé par le Gouverneur de la Région ou son délégué.

Ce processus est en cours à Kaolack. C'est ainsi que la 1ère réunion du Comité de concertation de Kaolack a eu lieu en début avril 2021 et un groupe de travail "ad hoc" a été mis en place, avec tous les acteurs concernés.

Le même processus est prévu à Kaffrine et Fatick en 2022.

Pilier 3

Le risque que les ressources humaines travaillant dans des conditions non optimales, n'appliquent pas les nouveaux « savoir et savoir-faire » requiert une attention particulière.

La gestion de ce risque s'est traduite en deux mesures :

- Identification et évaluation des conditions de travail nécessaires à l'application du savoir et du savoir-faire développés grâce aux formations, études et expertises réalisées (logistique, équipement, cadre de travail) ;
- Un suivi de la présence de conditions optimales dans l'application des nouveaux "savoir" et "savoir-faire".

A cet effet, un point sur les conditions de travail a été systématiquement fait notamment à l'occasion de la réalisation du bilan des compétences des professionnels de santé, des « Bajenu gox ⁵ » et des acteurs de l'écosystème de mise en œuvre du PSE. C'est dans cette logique que des smartphones ont été mis à la disposition des « bajenu gox ». Il est également prévu pour les gynécologues de l'hôpital Régional de Kaolack en formation au Diplôme Inter Universitaire (DIU) en endoscopie, l'acquisition d'une colonne de coelioscopie.

La mobilité des ressources humaines formées constitue également un risque majeur.

Raison pour laquelle la décision a été prise de former suffisamment de personnes afin d'avoir une masse critique de ressources humaines dans les organisations ciblées en réponse à la mobilité du personnel (turn-over).

C'est ainsi qu'une augmentation des personnes à former en compétences SOU, en échographie générale et en coelioscopie a été opérée.

⁵ Relais communautaires femmes s'occupant de la promotion de la santé du couple mère-enfant

2 Suivi budgétaire

I. Taux d'exécution :

Intervention	Montant Total EUR	Dépenses (€) 31/07/2021	Taux d'exécution	Solde (€) 31/07/2021
SEN1800411 (Pilier 1) AEI AGRO - Sine Saloum	13.650.000	2.700.150	19.8%	10.949.850
SEN1800511 (Pilier 1) ARCF - Sine	8.850.000	1.371.962	15.5%	7.478.038
SEN1803711 (Pilier 2) Santé Reproductive	8.800.000	2.329.737	26.5%	6.470.263
SEN1803611 (Pilier 3) PFEE	4.500.000	1.265.614	28.1%	3.234.386
SEN1803811 Expertise Internationale	5.310.000	1.685.674	31.7%	3.624.326
TOTAL	41.110.000	9.353.137	22.7%	31.756.863

★ Le budget de la réserve (€ 3.890.000) n'a pas encore été engagé à ce stade.

II. Etat d'avancement des différentes interventions

o) Pilier I – Intervention 1

La performance d'exécution budgétaire a été impacté par la non-disponibilité de l'étude de faisabilité, initialement prévue en juin 2020, avec le concours de l'ONUDI et finalement terminée en mars 2021 par un cabinet extérieur compte tenu de l'incapacité de l'Agence de Nations Unies à conduire l'étude en question.

Aussi, la Banque Africaine de Développement, comme la plupart des agences des Nations Unies, a été en télétravail pendant près de 12 mois à partir de mars 2020, ce qui a beaucoup retardé le processus d'instruction du financement et donc la mise en place et l'opérationnalisation de l'équipe de la Cellule d'Exécution du Projet des agropoles intégrés (CEP).

Malgré ce constat le taux de couverture du budget global par des contrats déjà signés et en cours de mise en œuvre dépasse le 33%. Ceci est un signal très positif en termes de capacité d'absorption effective du projet pour les années 2021 et 2022.

1) Pilier 1 – Intervention 2

Le taux d'exécution (15.5%) noté après deux années d'activités de l'intervention s'explique d'une part par les retards accumulés du fait des restrictions de déplacement à l'intérieur du pays (COVID 19) notamment pour les enquêtes au niveau des producteurs qui étaient le préalable pour lancer les conventions de subside pour la professionnalisation des Organisations de Producteurs (OP).

D'autre part, la tenue du LAB en novembre et décembre 2020 était indispensable afin d'obtenir les informations globales sur les entreprises et leurs besoins d'accompagnement et de formation afin de lancer les marchés et les conventions de subside dans ces domaines.

Finalement, nous avons eu des délais plus importants que prévus, avec notre partenaire (CJS) pour l'étude de faisabilité de l'incubateur vert et numérique afin de pouvoir lancer la mise en œuvre du Green Innovation Hub.

2) Pilier 2 – Intervention 3

Le taux d'exécution (26.5%) noté après deux années d'activités de l'intervention s'explique d'une part par les retards accumulés du fait des restrictions de déplacement à l'intérieur du pays (COVID 19) notamment pour la mise en place des conventions de subsides signées, en Q1 et Q2-2021, en lieu et place de Q4-2020, avec les Régions Médicales de Kaolack (€ 150.000), Fatick (€ 174.068) et Kaffrine (€ 171.764) et un marché en phase de finalisation pour l'achat d'équipements médicaux pour un montant de € 600.000 dont la livraison ne pourra vraisemblablement pas être effectuée avec le Q1-2022, soit plus d'une année après les prévisions initiales.

3) Pilier 3 – Intervention 4

Le pilier 3 est en vitesse de croisière à l'issue de sa 2^{ème} année de mise en œuvre avec l'expression claire des besoins de formation pour les piliers 1 et 2, l'identification des acteurs stratégiques tel que le Port International d'Anvers, avec lequel un Accord Spécifique de Coopération a été signé, et la stabilité des institutions partenaires. Le taux d'exécution de 28.1% va rapidement s'accélérer avec les activités prévues d'ici la fin de l'année 2021 même si une meilleure anticipation des besoins en formation, particulièrement du pilier 2, permettraient d'être plus efficient dans les planifications à venir.

4) Expertise internationale

A l'issue de l'année 2, le taux d'exécution du budget de l'expertise internationale est de 31.7%. Afin d'identifier d'éventuelles réallocations, nous pouvons reprendre l'analyse complète, par ligne budgétaire, sur base du tableau ci-dessous, fin Q2-2021 :

Étiquettes de lignes	Total Budget	Total commitments	Actuals	Available Q2/2021	Fin Plan → 2024	Solde
SEN1803811_Z010101	930 000,00	0,00	331 421,71	598 578,29	590 538,00	8 040,29
Intervention Manager Intervention 1 & 2	930 000,00	0,00	331 421,71	598 578,29	590 538,00	8 040,29
SEN1803811_Z010102	465 000,00	0,00	143 481,58	321 518,42	416 403,00	-94 884,58
Expert international infrastructures	465 000,00	0,00	143 481,58	321 518,42	416 403,00	-94 884,58
SEN1803811_Z010103	837 000,00	0,00	270 923,71	566 076,29	480 000,00	86 076,29
Expert International développement d'entreprise	837 000,00	0,00	270 923,71	566 076,29	480 000,00	86 076,29
SEN1803811_Z010104	930 000,00	0,00	261 672,47	668 327,53	511 167,00	157 160,53
Intervention Manager Intervention 3	930 000,00	0,00	261 672,47	668 327,53	511 167,00	157 160,53
SEN1803811_Z010105	679 000,00	1 245,03	169 629,05	508 125,92	238 264,00	269 861,92
Expert international en digitalisation	679 000,00	1 245,03	169 629,05	508 125,92	238 264,00	269 861,92
SEN1803811_Z010106	837 000,00	0,00	120 708,47	716 291,53	368 457,00	347 834,53
Responsable Administratif et Financier International	837 000,00	0,00	120 708,47	716 291,53	368 457,00	347 834,53
SEN1803811_Z010107	558 000,00	27 103,33	204 474,02	326 422,65	482 780,00	-156 357,35
Expert international en contractualisation	558 000,00	27 103,33	204 474,02	326 422,65	482 780,00	-156 357,35
SEN1803811_Z020101	60 000,00	0,00	52 147,00	7 853,00	7 853,00	0,00
SEN1803811_Z020301	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SEN1803811_Z020401	14 000,00	0,00	5 915,61	8 084,39	8 084,39	0,00
Total général	5 310 000,00	28 348,36	1 560 373,65	3 721 277,99	3 103 546,39	617 731,60

Un solde de € 617.731 existe actuellement à cause des effets bénéfiques de la mutualisation d'un certain nombre de ressources humaines administratives, financière et techniques entre Pilier et entre Portfolio bilatéral et projets financés par la UE.

De ce montant, nous devons conserver un budget d'un peu plus de € 250.000 que nous allons répartir sur nos lignes « moyens généraux » de nos 4 interventions pour compenser principalement la hausse de la masse salariale récente (Interventions Officers → Experts Thématiques).

Le solde d'environ € 350.000 devra nous permettre de co-financer la fonction de coordinateur logistique qui devra commencer son contrat de travail en Q4-2021 et ce jusqu'à la fin du portefeuille bilatéral.

3 Modifications apportées au portefeuille pays

Durant la période couverte par ce rapport il n'y a pas eu des modifications aux éléments structurels et stratégiques du Portfolio, uniquement des changements mineurs au niveau opérationnel.

Ceux énumérés ci-dessous sont les plus importants pour la suite de la mise en œuvre :

Pilier 1

Plusieurs modifications ont été apportées au Pilier 1 au cours de la période de référence, toutes validées au cours des comités de pilotage qui ont eu lieu durant la période :

Intervention 1

En raison de l'absence de réactivité de la part de l'ONUDI, l'avenant qui proposait des activités alternatives pour l'utilisation du budget correspondant à l'étude de faisabilité n'a pas été signé et la convention est arrivée à échéance le 6 décembre 2020. Les activités de substitution ont été reprises par le MDIPMI, en particulier la Cellule d'Exécution du Projet Agropoles (CEP) avec laquelle un projet de convention est en cours de finalisation.

Compte tenu des retards pris dans le processus de mise en place des financements BAD et BEI et de la forte demande de la part des entreprises pour une opérationnalisation rapide de l'agropole centre, il a été décidé que Enabel construira à 100% le module régional de Fatick ainsi que la plateforme départementale de Sokone au lieu de partager les travaux avec la Partie sénégalaise sur le module central et le module régional tel que prévu initialement. Cette solution permettra d'avoir plus rapidement les premiers lots aménagés pour accueillir les projets prêts à démarrer.

Intervention 2

La convention de subside pour préparer la mise en place de la pépinière d'entreprises vertes et numériques a été signée finalement avec le Consortium Jeunesse Sénégal au lieu qu'avec ILO. Après concertation avec le Poste, le CJS est apparu comme l'entité la mieux placée pour assurer le succès de ce volet d'intervention.

Pilier 2

De la même manière que pour la 1ère année, la principale modification significative apportée à l'intervention au cours de la période de rapportage a été l'adaptation au nouveau contexte lié à la pandémie du Covid 19. A cet effet, un montant d'environ 50.000 euros a été récupéré à partir des activités prévues dans les trois résultats, afin de contribuer à améliorer la communication/sensibilisation des populations face au danger de la pandémie dans les trois régions concernées ainsi que la prise en charge des cas modérés et graves de Covid 19.

Pilier 3

Les ressources humaines de l'intervention ont été renforcées avec l'arrivée d'un expert en ingénierie de la formation et d'un intervention-officer, ceci dans l'optique de mieux répondre aux besoins des partenaires, notamment dans l'élaboration des diagnostics des compétences et des TdR des formations. Pour solutionner les problèmes de partage de ressources avec les

autres piliers, il a été décidé de former une équipe complète de l'intervention 4 avec un comptable, un contrôleur de gestion et un assistant administratif, tous basés à Dakar.

Lors du comité de pilotage de 09 juin 2021, le budget du R3 de l'intervention 4 a été renforcé pour permettre d'atteindre 900 000 € en expertises et études au service des secteurs privés souhaitant investir dans l'Agropole-centre, car les ateliers de structuration LAB du Pilier 1 ont mis en évidence un besoin conséquent en création de connaissance pour faciliter les investissements et à la fois une opportunité importante pour Enabel d'agir sur les freins à la création de nouvelles entreprises innovantes dans le Sine-Saloum.

4 Leçons apprises

4.1 Leçons apprises d'ordre institutionnel, stratégique, organisationnel

Dans les grands projets structurants impliquant des changements conséquents en matière de destination fonctionnelle du territoire, la gestion de la « question foncière » peut prendre des années.

Les délais des procédures d'acquisition et d'immatriculation des terrains ont été largement sous-estimés lors de la formulation. Ce qui a retardé, en conjonction avec la clause de conditionnalité inscrite dans la Convention Spécifique, le démarrage effectif de travaux infrastructurels de l'Agropole-centre de presque un an. En particulier les analyses devant permettre à l'Etat de valider le Plan d'Aménagement et Réinstallation, constituant un chapitre du Plan de Gestion Environnemental et Social de l'Agropole, sont en cours à la fin de la période couverte par ce rapport pour une partie des modules industriels concernés.

4.2 Pilier 1

Si porté par une entité compétente et légitime, le plaidoyer est efficace, y compris dans des matières économiquement et politiquement sensibles comme l'orientation de grands investissements publics.

Dans les débats qui ont animé le LAB, les autorités sénégalaises ont manifesté leur volonté de restreindre le champ d'activité de l'agropole centre aux trois filières prioritaires définies lors de l'atelier d'orientation (arachide, céréales et sel). Or, bien que ces filières constituent effectivement les productions les plus importantes dans la zone, le potentiel de développement des filières arachide et céréales est assez limité et les transformateurs de l'arachide en particulier sont tous en situation de quasi-faillite depuis 2 campagnes, faute de pouvoir mobiliser suffisamment de matière première (cette dernière étant exportée brute à des prix très attractifs pour les producteurs). Un plaidoyer a permis de convaincre les partenaires de l'intérêt pour l'agropole d'accueillir des entreprises positionnées sur des filières diversifiées et complémentaires, tout en réservant une place prioritaire aux principales filières.

L'organisation d'un voyage d'étude est un excellent moyen de créer une dynamique positive autour du projet et de renforcer l'implication des partenaires publics.

Le voyage d'étude au Burkina-Faso, organisé par le Pilier 3 au profit des organismes étatiques potentiellement intéressés par l'entrepreneuriat et la création de la pépinière d'entreprises vertes et numériques (GIH) a permis de découvrir des expériences très intéressantes et surtout de fédérer des énergies autour de ce projet. Les différents Ministères ont peu d'occasions de travailler ensemble et d'échanger, ce qui conduit à un cloisonnement et une

mauvaise circulation des informations, qui peuvent être au moins partiellement solutionnés par une période d'échange intensif et de vie commune.

4.3 Pilier 2

Travailler sur la santé reproductive des adolescent(e)s et la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre nécessite d'investir dans l'approche multisectorielle et multi-acteurs.

En l'absence d'harmonisation des outils et des modules de formation, Enabel a renforcé la synergie entre les différentes parties prenantes pour une appropriation et compréhension commune de tous les secteurs et acteurs concernés.

Il est nécessaire d'investir le niveau central de gouvernance pour dérouler les activités au niveau décentralisé

En parallèle à cette complexité inhérente qu'est l'approche multisectorielle pour un domaine de surcroît sensible, Enabel entretient un dialogue rapproché avec le niveau central pour éviter des blocages au niveau décentralisé.

La durabilité du volet digitalisation du Pilier 2 requiert un portage fort et concerté au niveau des autorités et des usagers de la digitalisation

Les innovations en termes de digitalisation lors du précédent programme en santé (PAODES) ont démontré également la nécessité de concertation avec les autorités nationales et les prestataires de santé. Les innovations nécessitent d'une part l'adhésion des autorités mais également leur accompagnement faute de quoi, elles risquent d'être obsolètes ou vouées à l'état de projet pilote.

4.4 Pilier 3

La forte rotation du personnel formé a un impact important sur l'atteinte des résultats

A contrario, les contrats avec les boursiers comportant une clause d'engagement sur plusieurs années devraient augmenter la redevabilité et l'impact des formations dans les zones concernées.

Les consultations pour la formulation de la stratégie nationale de renforcement de la plateforme portuaire nécessitent une démarche inclusive constante

Une stratégie nationale en la matière, répond globalement à l'ensemble des préoccupations stratégiques du Plan Sénégal Emergent (PSE). Les ports de Dakar et les ports secondaires ayant fonctionné de façon relativement autonome, sans réel structure régulatrice, le travail sur la stratégie soulève des enjeux réels de gouvernance.

4.5 Leçons apprises de l'intégration des thèmes transversaux

En matière d'environnement

Analyser les impacts environnementaux de l'agropole centre et respecter l'ensemble des régulations relatifs à un projet de cette envergure prend du temps.

Ceci explique que la version définitive du PGES de l'Agropole est jusqu'à présent attendue du consultant après 2 ans de mise en œuvre, surtout à cause de la durée et de la complexité des négociations des ententes foncières entre l'Etat central, les collectivités territoriales et les propriétaires coutumiers des terres destinées à être occupées par les parcs industriels.

En matière de genre

Le Pilier 3 est un bon catalyseur de l'intégration des thèmes transversaux pour le pilier 1 et 2 en particulier sur cette dimension. Cependant, cette valeur ajoutée gagne à être capitalisée et documentée.

Enabel influence indirectement cette transversalité en promouvant l'intégration du genre dans les outils et approches de prestataires externes.

En matière de digitalisation

Lorsqu'un nouvel outil impactant la méthodologie de travail des prestataires de santé est introduit, l'appropriation par les autorités nationales est un gage de réussite et de pérennisation de l'innovation.

L'expérience passée (PAODES) dans le cadre de la digitalisation des structures de santé nous apprend que la concertation permanente avec les niveaux central et régional pourra sans doute faciliter le processus actuel en cours à Sokone et le futur processus de la télémédecine dans les régions d'intervention.

En matière d'emplois décents

Ce thème transversal étant encore dans une phase précoce quant à sa mise œuvre effective, nous n'avons pas encore suffisamment de matière pour tirer des leçons spécifiques différentes par rapport à celle listées dans le rapport de l'année 1, et notamment :

“La promotion de l'adhésion massive et progressivement obligatoire des tous les employés des entreprises industrielles, à partir des femmes et des catégories plus vulnérables (cleaners, gardiens, chauffeurs, etc...) au dispositif assurantiel subventionné mise en place par le Pilier 2 à travers les mutuelles de santé. Grace au contrats qu'Enabel a préparé avec des mutuelles de santé actives dans le Sine-Saloum, le but est d'assurer une couverture-maladie de base pour les travailleurs de l'Agropole et pour les petits producteurs qui l'approvisionnent en produits agricoles, en particulier pour les femmes en âge de reproduction, qui sont les plus exposées à la perte de l'emploi à cause de la grossesse et des éventuelles complications sanitaires y liées”

4.6 Questions d'apprentissage stratégique

La fin du monopole de la SENELEC sur la vente de l'électricité, intervenue par décret ministériel au mois de novembre 2020, ouvre la possibilité d'attirer des entreprises pour la mise en place d'unités de production à base d'énergies renouvelables. Les solutions techniques existent et les coûts de mise à disposition seront inférieurs au tarif en vigueur au niveau national. La difficulté se situe dans la stabilité de la fourniture qui devra s'adapter en temps réel à la demande fluctuante des entreprises et qui devra également tenir compte de l'intermittence de certaines sources d'électricité. Plusieurs solutions de stockage écologique et durable sont à l'étude, notamment les volants d'inertie, l'air comprimé ou les batteries à l'eau salée.

L'attribution de la part du MDIPMI du portage de l'initiative de constituer la Société de Construction et d'Exploitation de l'Agropole (SCE) au Fonds Souverain pour les Investissements Stratégiques, supporté par la Caisse de Dépôts et Consignations, pose une question plus profonde sur le partage plus efficace et plus efficient de responsabilités entre le secteur public et le secteur privé en matière de gestion des actifs immobiliers des sites industriels et des services collectifs aux usagers. Enabel assiste les décideurs du Sénégal dans la recherche d'un positionnement le plus équitable possible et approprié, entre autres en planifiant des voyages d'études qui permettront, en deuxième semestre 2021, d'emmener le personnel du MDIPMI à rencontrer les principales sociétés de promotion industrielle de la

Wallonie. Cette visite pourra déboucher sur la préparation d'ASC visant l'assistance technique à la création et à la gestion de la SCE, en lui permettant de profiter des meilleures pratiques européennes en la matière.

5 Réorientations stratégiques et recommandations pour la mise en œuvre du portefeuille

Pilier 1

Lors des activités de prospection d'entreprises et de promotion de l'agropole, de nombreuses opportunités ont été mises à jour dans le secteur de la production halieutique. Toute la région du bas-Saloum, communément appelée « les îles du Saloum » est un écosystème très productif qui a été exploité depuis des siècles sur le mode de pêche ou de cueillette mais commence à montrer des signes de fragilité et de dégradation. Une gestion rationnelle et durable de ce biotope par la mise en place de petites fermes marines, cages flottantes ou de bassins de pisciculture permettrait de créer une forte valeur ajoutée et de nombreux emplois. Ces productions font partie du secteur primaire et n'ont donc pas leur place sur l'Agropole, à part les activités de transformation de ces produits. Afin de valoriser ce potentiel, il a été décidé de s'associer avec l'Agence Nationale de l'Aquaculture pour développer un pôle Aquacole (ou Aqua pole) sur le site de Mbellacadio, juste à côté du module industriel régional de l'Agropole. Conformément à la décision du Copil du 9 juin 2021, un budget de 3 M€ sera prélevé sur la réserve budgétaire pour la mise en place de ce volet qui va représenter un nouveau résultat du Pilier 1 Intervention 1 (voir note technique et financière en annexe).

Pilier 2

Une demande de mobilisation de la réserve budgétaire pour un montant de 850.000 euros a été validée par le COPIL du 9 juin 2021. Cette demande vise à renforcer le Résultat 3 « *Le droit d'accès aux soins de qualité dans le domaine de la santé reproductive est renforcé* » en complétant les activités en cours pour 1) Améliorer la lutte contre la mortalité maternelle et néonatale et la lutte contre les lésions précancéreuses et le cancer du col de l'utérus. Et, 2) appuyer la mise en place de solutions digitales au sein des formations sanitaires. Le renforcement de ses activités par de l'appui en équipement et de la formation ne change pas la nature de ce résultat, mais renforce notre capacité à atteindre les groupes-cibles prioritaires du Portefeuille (voir note technique et financière en annexe).

Pilier 3

L'augmentation des ressources à allouer à la ligne budgétaire « études et expertises pour la mobilisation des investissements privés », faisant partie du R3 « Etudes et Expertises au service des acteurs du Portfolio », conformément à une recommandation du COPIL du 09 juin 2021. L'objectif est de favoriser l'émergence des PME du secteur agro-alimentaire dans les régions de Fatick, Kaolack et Kaffrine. Les entreprises déjà identifiées par le Pilier 1 bénéficieront d'un programme de renforcement des compétences par les études et les expertises visant à faciliter leur intégration au sein de l'agropole et/ou à renforcer leur capacité de collaborer avec les entreprises qui y sont installées. Cet accompagnement devrait faire émerger des entreprises innovantes et performantes pour l'Agropole centre.

Pour l'ensemble du Portefeuille :

Le retard dans la réception de l'étude de faisabilité de l'Agropole dû principalement au COVID19 (voir rapport précédent pour les détails) et les difficultés engendrées par la clause de conditionnalité, qui n'a été finalement levée qu'en avril 2021, ont fait en sorte que le premier marché de travaux n'a pu être lancé que le 6 juillet 2021, avec l'attribution prévue

pour novembre 2021. Etant donnée cette situation, la maximisation du taux d'occupation de l'Agropole-centre par les entreprises privées, d'où dépend le nombre d'emplois industriels décents effectivement créés, exige une phase de consolidation qui ne pourra pas avoir lieu durant la période d'exécution couverte par la Convention Spécifique (2019-2024). Enabel recommande donc que le prochain Portefeuille bilatéral Sénégal-Belgique attribue les ressources nécessaires à la consolidation des acquis industriels créés par le programme de coopération en cours.

Annexe 1. Cadre de résultats du portefeuille pays mis à jour

Pilier 1/ Intervention 1

Logique d'intervention (Changements visés)	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Baseline	Target 2024	
Objectif Spécifique : Le secteur agro-industriel s'installe et se développe de manière compétitive et durable dans le Sine-Saloum	I1_Oc: Chiffre d'affaires annuel des entreprises adhérentes à l'Agropole-Centre Désagrégation : par parc industriel, par secteur d'activités	Système d'information de la SCE, rapports de la SCE ou document de référence de la SCE	Agrégé : 0 ⁶ Parc de Kaolack : 0 Parc de Dakhonga (Foundiougne) : 0	Agrégé : 18,220 Millions €	
	I2_Oc: Pourcentage d'entreprises satisfaites du climat des affaires pour le développement économique local⁷ Désagrégation : par région administrative ⁸	Rapport enquête de référence, Rapport évaluateur externe	Zone : 23% Fatick : 30% Kaffrine : 28% Kaolack : 18%	Zone : 45% 45% 45% 45%	
	I3_Oc: Nombre d'emplois équivalent temps plein créés et consolidés dans l'agropole⁹ Désagrégation : par région administrative, par sexe et par tranche d'âge	Système d'information SCE, rapports, documents de référence de la SCE	Fatick : 0 Kaolack : 0	<ul style="list-style-type: none"> Total : 2 800 (45% H et 55% F) Fatick : 800 Kaolack : 2000 	
	Résultat 1 : L'infrastructure physique de l'Agropole-Centre est en place, par la réalisation de deux parcs agroindustriels respectivement à Kaolack et Foundiougne (Ndakhonga)	I1_Op1 : Taux d'accomplissement des investissements infrastructurels prévus pour le compte d'Enabel Désagrégation : par parc industriel	Système d'information, rapports, documents de référence de la SCE	0%	100%

⁶ Le chiffre d'affaires « au moment de l'adhésion » des entreprises adhérentes à l'Agropole, ensemble avec un éventail d'autres informations qualitatives et quantitatives concernant les PME sélectionnées, fera partie du système de suivi/évaluation de l'Agropole, sous la responsabilité de la SACE, qui aura la tâche de suivre l'évolution (la croissance) des PME adhérentes pour apprécier et communiquer la performance globale de l'Agropole. Le chiffre d'affaires initial sera donc connu et soumis à l'appréciation de la Partie belge et de la Partie sénégalaise avant le deuxième comité de pilotage (à la fin de la première année de mise en œuvre).

⁷ ODD Indicateur 8.3.1 Définition : l'appréciation du climat des affaires est basée sur les critères suivants : i) les procédures de formalisation de l'entreprise ; ii) l'accès aux facteurs de production (y compris les infrastructures, l'énergie et la main d'œuvre qualifiée) ; iii) l'approvisionnement en inputs ; iv) l'accès au crédit ; v) l'accès aux marchés ; vi) la fiscalité

⁸ La base de calcul est constituée de nombre d'entreprises recensées dans la région dans les secteurs ciblées (hors commerce, transport, BTP et Services divers)

⁹ Définition : (Quantité de travail fournie au cours de l'année par les personnes contractualisées par l'entreprise ramené à un temps plein) créés et consolidés directement (PME adhérent à l'Agropole)

Logique d'intervention (Changements visés)	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Baseline	Target 2024
	I2_Op1 : Volume d'investissements infrastructuraux publics mobilisé par l'Agropole-Centre¹⁰ Désagrégation : par parc industriel	Rapports SACE ; Rapports des partenaires financiers et de Enabel	0	23 500 000 €
Résultat 2 : L'infrastructure institutionnelle, organisationnelle et numérique de l'Agropole-Centre est en place et fonctionnelle	I1_Op2 : Nombre d'entreprises adhérentes à l'Agropole-Centre Désagrégation : par parc industriel et par secteur d'activités	Système d'information de la SCE ; Rapports de la SCE ;	0	35 PME
	I2_Op2 : Volume d'investissements privés mobilisé par l'Agropole-Centre Désagrégation : par parc industriel, par nature d'investissement	Système d'information de la SCE ; Rapports de la SCE	0	50 000 000 € ¹¹

NB : Il a été décidé que Enabel finance 100% des travaux du module régional de Fatick et le module central sera réalisé par la partie nationale.

Pilier 1/ Intervention 2

Logique d'intervention (Changements visés)	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Baseline	Target (cible)
Objectif spécifique : L'émergence des MPME est renforcée dans le Sine-Saloum, dans les secteurs économiques prioritaires, et leur performance économique,	I1_Oc : Augmentation de la contribution des MPME du Sine-Saloum à la formation du PIB régional¹² Désagrégation : par région administrative	(Rapport ANSD phase expérimentale de calcul du PIB régional dans la zone)	A déterminer ¹³	AD

¹⁰ Il s'agit des investissements promus par l'Etat du Sénégal ou par d'autres partenaires financiers internationaux y compris les investissements pris en charge par le Pilier 1 de ce Portefeuille (routes, infrastructures portuaires, réseaux d'assainissement, connectivité, énergie, etc.) : cet indicateur mesure la puissance de l'effet levier de la Coopération Belge dans le Sine-Saloum

¹¹ Estimé sur la base des résultats de la première campagne de collecte des pré-adhésions à l'Agropole-Sud multipliés par 2 (l'Agropole Centre, dans ses modules et infrastructures proposées double l'Agropole Sud en termes de capacités)

¹² Définition : mesure de la part du PIB régional attribuée aux PME. La croissance économique mesure l'augmentation de la richesse produite. Le PIB mesure la richesse produite par un pays sur une période donnée. Le taux de croissance correspond au taux de variation entre le PIB au début de la période et le PIB à la fin de la période considérée

¹³ Valeur de référence inconnue présentement et valeur cible à déterminer. Néanmoins, Enabel appuiera l'Agence Nationale de Statistique et Démographie (ANSD) à mesurer cet indicateur dans les régions cibles, dans le cadre du R3 Intervention4. La mise en œuvre de la matrice de comptabilité sociale devant permettre de mesurer cet indicateur n'a pas encore été réalisée.

Logique d'intervention (Changements visés)	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Baseline	Target (cible)
sociale et environnementale est améliorée	I2_Oc : Nombre d'emplois équivalent temps plein créés et consolidés¹⁴ Désagrégation : par région administrative, par sexe et par tranche d'âge	Système d'information de la SCE Rapports de la SCE	Zone : 0	Zone : 3 610 ¹⁵ (45% H et 55% F)
			Fatick : 0	Fatick : 1 412
			Kaffrine : 0	Kaffrine : 166
			Kaolack : 0	Kaolack : 2 032
Résultat 1 : L'accès à des produits et services financiers et non financiers est amélioré pour les PME de l'industrie alimentaire et des économies verte et numérique	I1_Op1 : Volume de financements reçus par les PME adhérentes à l'agropole Désagrégation : par secteur d'activités	Système d'information (SI) de la SCE ; Rapports de la SCE	0	17 500 000 EUR ¹⁶
			I2_op 1 : Volume moyen de crédit reçu par les startups et micro-entreprises rurales¹⁷ Désagrégation : par région administrative, par secteur économique, par type de crédit	Rapport enquête de référence, Base de données du centre d'innovation ; SI de la SCE
	Fatick : 3 034 €	Fatick : 4 550 € ¹⁸		
	Kaffrine : 2 565 €	Kaffrine : 3 590 €		
	Kaolack : 2 400 €	Kaolack : 4 200 €		
	I3_Op1 : Nombre de procédures administratives décentralisées dans la zone	(Rapport enquête de référence, Rapports de de la SCE		
	I4_Op1 : Nombre d'OP ayant bénéficié d'un appui technique de l'intervention	Rapports des prestataires et partenaires cocontractants	Fatick : 0	Fatick : A déterminer
			Kaffrine : 0	Kaffrine : A déterminer
			Kaolack : 0	Kaolack : A déterminer
	I5_Op1 : Nombre d'entreprises ayant reçu un appui non-financier Désagrégation : par région administrative, par type d'entreprise (startup et PME), par type d'appui ¹⁹	Rapports de la SCE ; Rapports des prestataires ; Rapports des partenaires	Fatick : 0	Total : 95
Kaolack : 0				
			Total Zone : 0	Total Zone : 800

¹⁴ Définition : décompte du nombre d'emplois à plein temps (minimum 6 heures par jour pendant 10 mois par an) et partiel créés et consolidés directement (PME agroindustrielle et start-ups vertes et numériques) ou indirectement (micro-producteurs ruraux de matières premières) dans les chaînes de valeur appuyées

¹⁵ Hypothèse : les emplois PME seront créés à Fatick (1 200) et Kaolack (1 600), les emplois des start-ups à Fatick (45) et Kaolack (45) et les emplois pour les microentreprises (720) dans les 3 régions proportionnellement au tissu de MPME dans chaque région (Kaolack : 53,8% ; Fatick : 23,1% ; Kaffrine : 23,1%)

¹⁶ 500 000 Euros x 35 entreprises

¹⁷ Définition : volume total de crédit contracté / nombre d'entreprises ayant contracté un prêt durant les 12 derniers mois

¹⁸ Les besoins en crédit (type, volume) ont été estimés durant les enquêtes auprès des PME de la zone (besoin en crédit par type)

¹⁹ Types d'appui envisagé par l'Intervention 2 : incubation, formalisation, élaboration des plans d'affaires, appui en gestion d'entreprise (y compris le coaching) et appui en marketing

Logique d'intervention (Changements visés)	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Baseline	Target (cible)
Résultat 2 : Les compétences techniques du personnel, présent et futur, des PME des régions de Fatick et Kaolack sont améliorées en conformité aux besoins de l'industrie alimentaire et des économies vertes et numérique	I1_Op2 : Nombre de personnes ayant achevé une formation professionnelle et technique ²⁰ Désagrégation : par région administrative, par sexe et par tranche d'âge	Rapports périodiques des organismes de formation signataires des subsides	Fatick : 0	Fatick : 300
			Kaolack : 0	Kaolack : 500
	I2_Op2 : Nombre d'employés des PME et entrepreneurs appuyés ayant reçu une formation professionnelle Désagrégation : par région administrative, par sexe, par tranche d'âge	Rapports des prestataires et partenaires signataires de subsides Système de suivi des RH de la SCE	Total Zone : 0	Total Zone : 2240 ²¹
			Fatick : 0	Fatick : 640
			Kaolack : 0	Kaolack : 1600
	I3_Op2 : Nombre de startups de l'économie verte et de l'économie numérique opérationnelles Désagrégation : par région administrative, par domaine d'activité (économie verte ; économie numérique)	Système d'information du centre d'innovation ; Rapports du centre d'innovation	Fatick : 0	Total Zone : 30 ²²
			Kaolack : 0	
			Kaffrine : 0	
	I4_Op2 : Nombre de jeunes ²³ Inserés auprès des PME après une formation qualifiante Désagrégation : par région administrative, par sexe	Système d'information de la SCE ; Rapports SCE et du centre d'innovation	Total Zone : 0	Total Zone : 640 ²⁴
			Fatick : 0	Fatick : 240
			Kaolack : 0	Kaolack : 400

²⁰ ODD Indicator 4.4.1

²¹ Au moins 80% des emplois des 35 PME à créer ; Formation minimum de 50 heures /employé

²² 30 start-ups à créer dans chacune des régions avec chacune 3 employés

²³ D'après le classement démographique du Sénégal il est « jeune » une personne âgée de 18 à 35 ans

²⁴ 80% des personnes formés en formation initiale

Pilier 2/Intervention 3

Changements visés	Indicateurs	Source de vérification	Baseline				Target			
Objectif Spécifique : Contribuer à rendre effectif l'accès des femmes et des adolescent(e)s et les jeunes aux services de santé reproductive de qualité	I1_Oc : Pourcentage des accouchements assistés par un prestataire de santé qualifié Désagrégation par région administrative et District sanitaire	DHIS 2	Régions				Régions			
			Fatick : 69 %	Kaolack : 88,73%	Kaffrine : 94,02%		Fatick : 80%	Kaolack : 90%	Kaffrine : 98%	
			Districts sanitaires				Districts sanitaires			
			Foundiougne : 52,38%	Passy : 76,2%	Sokone : 80%		Foundiougne : 60%	Passy : 80%	Sokone : 90%	
			Kaolack : 148 %	Ndoffane : 79%	Guinguinéo : 66 %		Kaolack : 100%	Ndoffane : 83%	Guinguinéo : 71%	
	Birkelane : 102,32%	Kaffrine : 104%	Koungheul : 94,51 %	Malem Hodar : 67 %	Birkelane : 100%	Kaffrine : 99%	Koungheul : 99%	Malem Hodar : 95%		
	I2_Oc : Taux de mortalité néonatale Désagrégation par région administrative et district sanitaire	DHIS 2	Régions				Régions			
			Fatick : 8,71‰	Kaolack : 15,5‰	Kaffrine : 9,74‰		Fatick : 4‰	Kaolack : 12‰	Kaffrine : 7‰	
			Districts sanitaires				Districts sanitaires			
			Foundiougne : 4,7‰	Passy : 0,07‰	Sokone : 4,6‰		Foundiougne : 1 %	Passy : 0,03‰	Sokone : 1‰	
			Kaolack : 36‰	Ndoffane : 0,74‰	Guinguinéo : 2,11‰		Kaolack : 20‰	Ndoffane : 0,2‰	Guinguinéo : 1,68‰	
	Birkelane : 3‰	Kaffrine : 3‰	Koungheul : 14,2‰	Malem Hodar : 2‰	Birkelane : 1,50 %	Kaffrine : 18‰	Koungheul : 5‰	Malem Hodar : 1‰		
	I3_Oc : Pourcentage des femmes qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale Désagrégation par région administrative et district sanitaire	DHIS 2	Régions				Régions			
			Fatick : 13,08%	Kaolack : 19,30%	Kaffrine : 24%		Fatick : 20%	Kaolack : 22%	Kaffrine : 28%	
			Districts sanitaires				Districts sanitaires			
Foundiougne : 16%			Passy : 10,3%	Sokone : 13%		Foundiougne : 25%	Passy : 13%	Sokone : 14%		
Kaolack : 22,56%			Ndoffane : 11,7%	Guinguinéo : 12,77 %		Kaolack : 20%	Ndoffane : 15%	Guinguinéo : 16,5%		
Birkelane : 19%	Kaffrine : 24%	Koungheul : 22,47%	Malem Hodar : 26%	Birkelane : 27%	Kaffrine : 26,5%	Koungheul : 30%	Malem Hodar : 30%			
			Régions				Régions			

avec un focus sur réduction de la mortalité maternelle, promotion de la planification familiale et la prévention des VSBG à base d'une approche multisectorielle et multi-acteurs	<p>I4_Oc : Nombre de victimes des violences sexuelles qui ont bénéficié d'une prise en charge (médicale, psychosociale et/ou juridique).</p> <p>Désagrégation par région administrative, par sexe et par âge</p>	Rapports des directions régionales de santé ou documents de référence	Fatick : 0	Kaolack : 0	Kaffrine : 0	Fatick : 180	Kaolack : 180	Kaffrine : 96		
Résultat 1 : droit à l'information de qualité sur les différentes thématiques liées au droit à la santé reproductive est assuré	<p>I1_Op1 : Taux d'utilisation des services de santé sexuelle et reproductive par les adolescents âgés de 15-19 ans</p> <p>Désagrégation par région administrative et district sanitaire</p>	DHIS 2	Régions			Régions				
			Fatick : 2,84%	Kaolack : 26,44%	Kaffrine : 33,63%	Fatick : 24%	Kaolack : 20%	Kaffrine : 41%		
			Districts sanitaires			Districts sanitaires				
			Foundiougne : 8%	Passy : ND	Sokone : 4,4%	Foundiougne : 11%	Passy : 9%	Sokone : 30%		
			Kaolack : 34,44%	Ndoffane : 13,76%	Guinguinée : 17, 19%	Kaolack : 17%	Ndoffane : 17%	Guinguinée : 21%		
			Birkelane : 18,46%	Kaffrine : 19,98%	Koungheul : 21,42%	Malem Hodar : 24,82%	Birkelane : 23%	Kaffrine : 24%	Koungheul : 26%	Malem Hodar : 40%

Changements visés	Indicateurs	Source de vérification	Baseline			Target		
Résultat 2 : droit à la protection des victimes sexuelles et d'autres formes de violences basées sur le genre et à la prise en charge des victimes est renforcé	I1_Op2 : Nombre de victimes ayant bénéficiées d'une prise en charge dans le centre d'accueil unique par région et par an Désagrégation par région administrative, par sexe et par tranche d'âge	Rapports des directions régionales de santé ou documents de référence	Régions			Régions		
			Fatick : 0	Kaolack : 0	Kaffrine : 0	Fatick : 180	Kaolack : 180	Kaffrine : 48
Résultat 3 : Le droit	I1_Op3 : Pourcentage de césariennes	DHIS 2	Régions			Régions		
			Fatick : 2,5%	Kaolack : 3,11%	Kaffrine : 4,06%	Fatick : 7%	Kaolack : 9%	Kaffrine : 6,5%
			Districts sanitaires			Districts sanitaires		
Foundiougne : 0%	Sokone : 0,41%	Kaolack : 9%	Foundiougne : 6%	Sokone : 10%	Kaolack : 15%			

d'accès aux soins de qualité dans le domaine de la santé reproductive est renforcé	Désagrégation par région administrative et district sanitaire	Kaffrine : 11%				Koungheul : 0,69%				Kaffrine : 15%				Koungheul : 3%									
Sous-résultat 3.A : La qualité des soins reproductifs est renforcé e	12_Op3 : Taux de rupture de stock en médicaments de santé sexuelle et reproductive, y compris les médicaments de planification familiale par district Désagrégation par district sanitaire	Districts sanitaires		Foundiougne	Passy	Sokone	Kaolack	Ndoffane	Guinguinéo	Birkelane	Kaffrine	Koungheul	Malém Hodar	Foundiougne	Passy	Sokone	Kaolack	Ndoffane	Guinguinéo	Birkelane	Kaffrine	Koungheul	Malém Hodar
		Taux de rupture de la Contraception d'urgence	100%	23%	0%	75,86%	75%	68%	100%	100%	53,57%	0%	50%	15%	0%	0%	48%	20%	1%	20%	10%		
		Taux de rupture Amoxiciline 250mg comp disp	ND	ND	0%	14%	0%	58%	100%	0%	0%	20%	20%	100%	0%	0%	0%	38%	20%	1%	0%	10%	
		Taux de rupture Dexametasone 4mg Amp inj	100%	23%	50%	31%	100%	0%	21,05%	77%	0%	100%	20%	15%	0%	0%	25%	0%	5%	1%	0%	10%	
		Taux de rupture Gluconate de calcium 100mg/ml amp 10ml	100%	30,7%	0%	45%	0%	31%	0%	0%	0%	0%	10%	20%	0%	0%	0%	25%	0%	1%	0%	10%	
		Taux de rupture Implant (Jadelle/Implanon classique)	0%	23%	8,3%	14%	0%	16%	0%	47%	35,71%	0%	5%	15%	0%	0%	0%	10%	0%	2%	0%	10%	
		Taux de rupture Nicardipine 10 mg/ 10 ml Amp inj	100%	38,4%	8,2%	38%	52%	ND	73,68%	100%	0%	100%	10%	20%	0%	0%	25%	10%	10%	1%	0%	10%	
		Taux de rupture Nicardipine Comp 20 mg	100%	30,7%	9,6%	31%	100%	ND	0%	0%	0%	0%	10%	25%	0%	0%	25%	20%	10%	1%	0%	10%	

Changements visés	Indicateurs	Source de vérification	Baseline										Target																
			Districts sanitaires										Foundiougne	Passy	Sokone	Kaolack	Ndoffane	Guinguinéo	Birkelane	Kaffrine	Koungheul	Malem Hodar	Foundiougne	Passy	Sokone	Kaolack	Ndoffane	Guinguinéo	Birkelane
Sous-résultat 3.A : La qualité des soins reproductifs est renforcée	I2_Op3 : Taux de rupture de stock en médicaments de santé sexuelle et reproductive, y compris les médicaments de planification familiale par district Désagrégation par district sanitaire	DHIS 2	Taux de rupture Ocytocine 5UI inj	0%	23%	50%	45%	100%	72%	63,15%	23%	28%	100%	0%	15%	0%	0%	25%	60%	0%	0%	0%	10%						
			Taux de rupture Misoprostol 200 µg cp	100%	23%	41,7%	38%	30%	56%	100%	73%	50%	100%	30%	15%	0%	0%	0%	50%	20%	1%	0%	10%						
			Taux de rupture Vitamine K1 10mg Amp inj ou buvable	0%	7,6%	100%	31%	0%	80%	5,26%	43%	0%	10%	15%	5%	0%	0%	0%	60%	0%	0%	0%	10%						
			Taux de rupture Sulfate de magnésium injectable 15-20%	27,2%	15,3%	29,2%	45%	0%	40%	47,37%	100%	0%	60%	10%	10%	0%	0%	0%	30%	0%	0%	0%	10%						
			Taux de rupture Ampicilline 1g injectable	0%	30,7%	0%	62%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	10%	20%	0%	0%	0%	10%	0%	1%	50%	10%						
			Taux de rupture de Sayana Press	100%	40,5%	8,2%	17%	25%	23%	25%	63%	19,72%	10%	20%	30%	0%	0%	25%	5%	0%	30%	0%	0%						
			Taux de rupture de Depo Provera	100%	62,2%	9,6%	28%	100%	23%	0%	67%	12,3%	10%	20%	40%	0%	0%	30%	5%	0%	30%	0%	0%						
			I3_Op 3 : Pourcentage de prestataires des structures sanitaires formés dans l'approche de l'Identification Systématique des Besoins de la Cliente en PF (ISBC/PF ou PF proactive) Désagrégation par région administrative et par district sanitaire	Rapports des prestataires, des directions régionales de santé et des districts sanitaires	Régions Fatick : 0% Kaolack : 8,9% Kaffrine : 45%										Régions Fatick : 100% Kaolack : 80% Kaffrine : 100%														
I4_Op3 : Nombre de centres de santé avec un système comptable et de gestion du stock de médicaments digitalisé fonctionnel Désagrégation par district sanitaire	Rapports des prestataires et des directions régionales de santé	0										5 (toutes les 3 régions confondues)																	
		Rapports prestataires, directions régionales de	Régions Fatick : 0% Kaolack : 0% Kaffrine : 0%										Régions Fatick : 37% Kaolack : 70% Kaffrine : 70%																
I5_Op3 : Pourcentage des formations sanitaires prises en compte dans le plan de	Rapports prestataires, directions régionales de	Districts sanitaires Foundiougne : 0% Passy : 0% Sokone : 0%										Districts sanitaires Foundiougne : 50% Passy : 100% Sokone : 100%																	

Changements visés	Indicateurs	Source de vérification	Baseline				Target								
			Régions				Régions								
	formation continue en SONU Désagrégation par région administrative et par district sanitaire	santé et districts sanitaires	Kaolack : 0%		Ndoffane : 0%		Guinguinéo : 0%		Kaolack : 70%		Ndoffane : 100%		Guinguinéo : 100%		
			Birkelane : 0%	Kaffrine : 0%	Koungheul : 3,5%		Malem Hodar : 0%		Birkelane : 100%	Kaffrine : 70%		Koungheul : 60%		Malem Hodar : 100%	
Sous-résultat 3B : L'accessibilité géographique des soins reproductifs est renforcée	I6_Op3 : Taux d'achèvement CPN Désagrégation par région administrative, par district sanitaire et par tranche d'âge	DHIS 2	Régions				Régions								
			Fatick : 66,88%		Kaolack : 60%		Kaffrine : 55,09%		Fatick : 75%		Kaolack : 65%		Kaffrine : 61%		
			Districts sanitaires				Districts sanitaires								
		Foundiougne : 81,58%		Passy : 63,5%		Sokone : 62%		Foundiougne : 86%		Passy : 70%		Sokone : 70%			
		Kaolack : 49,74%		Ndoffane : 65,59%		Guinguinéo : 60%		Kaolack : 60%		Ndoffane : 72%		Guinguinéo : 70%			
		Birkelane : 58,01%		Kaffrine : 52%		Koungheul : 60,26%		Malem Hodar : 46%		Birkelane : 70%		Kaffrine : 65%		Koungheul : 75%	
	I7_Op3 : Pourcentage des nouveau-nés ayant bénéficié du paquet de soins immédiats à la naissance Désagrégation par région administrative et par district sanitaire	DHIS 2	Régions				Régions								
			Fatick : 98%		Kaolack : 89%		Kaffrine : 87,72 %		Fatick : 100%		Kaolack : 95%		Kaffrine : 91%		
			Districts sanitaires				Districts sanitaires								
			Foundiougne : 94%		Passy : 86,4%		Sokone : 81%		Foundiougne : 100%		Passy : 100%		Sokone : 95%		
			Kaolack : 79,34%		Ndoffane : 91,22%		Guinguinéo : 87,34%		Kaolack : 95%		Ndoffane : 95%		Guinguinéo : 95%		
	I8_Op3 : Nombre d'évacuations par district et par an Désagrégation par district sanitaire et par tranche d'âge	DHIS 2	Districts sanitaires				Districts sanitaires								
Foundiougne : 179			Passy : 172		Sokone : 824		Foundiougne : 200		Passy : 160		Sokone : 750				
Kaolack : 1050			Ndoffane : 471		Guinguinéo : 283		Kaolack : 1120		Ndoffane : 671		Guinguinéo : 320				
Birkelane : 1142			Kaffrine : 1552		Koungheul : 1031		Malem Hodar : 719		Birkelane : 1310		Kaffrine : 1952		Koungheul : 600		Malem Hodar : 950
I9_Op3 : Nombre de points de transfusion sanguine opérationnels Désagrégation par région administrative et par district sanitaire	Rapports des directions régionales de santé et des districts sanitaires	0				7									
Sous-résultat 3C : Les femmes enceintes sont protégées contre les dépenses catastrophiques de santé	I10_Op3 : Pourcentage de femmes enceintes par an protégées contre les dépenses catastrophiques de santé Désagrégation par région administrative et district sanitaire	Rapports annuels UDAM	Districts sanitaires				Districts sanitaires								
			Foundiougne : 13,14%		Passy : 29,07%		Sokone : 27%		Foundiougne : 80%		Passy : 80%		Sokone : 80%		
			Koungheul : 3,24%				Koungheul : 75%								

NB : Quelques valeurs de référence ont été rectifiées à la suite de l'atelier d'harmonisation sur les indicateurs tenu avec les régions médicales et les districts sanitaires. Cela concerne principalement les indicateurs I2_Oc, I3_Oc, I1_Op1, I5_Op3, I10_Op3. Les désagrégations par tranche d'âge ou par sexe ont été également supprimées pour les indicateurs I3_Oc, I1_Op1, I1_Op3, I8_Op3, I10_Op3 du fait de l'indisponibilité ou de la difficulté à recueillir les données par tranche d'âge ou sexe.

Le libellé de l'indicateur I5_Op3 a été revu.

Pour l'indicateur I10_Op3 il a été retenu de limiter la désagrégation aux districts sanitaires se trouvant dans la zone d'intervention des UDAM de Foundiougne et Koungheul.

Pilier 3/ Intervention 4

Logique d'intervention (Changements visés)	Indicateur Objectivement Vérifiable (IOV)	Source de vérification	Baseline (valeur de référence)	Target (valeur cible)
Outcome (Objectif spécifique) : Les performances des parties prenantes du Portefeuille sont renforcées en phase avec les opportunités sociales et économique dans le pôle territoire du Sine Saloum	I1_Oc : Pourcentage des personnes formées démontrant un changement de comportement, dans l'exercice de leurs fonctions/mandats	Rapports des prestataires Rapports des partenaires : ADIE ; UVS ; APEC (Port d'Anvers) Rapport étude CAP « Connaissances, Attitudes, Pratiques » de 2020, 2022 et 2024 (en collaboration Interventions 1, 2, et 3)	0%	75%
	I2_Oc : Pourcentage d'organisations partenaires démontrant une performance améliorée	Etude CAP « Connaissances, Attitudes, Pratiques » de 2020, 2022 et 2024 (en collaboration Interventions 1, 2 et 3)	0%	50%
Output 1 (Résultat 1) : Les compétences des ressources humaines des acteurs du Portefeuille sont renforcées	I1_Op 1 : Nombre de personnes formées (H/F) par secteur ou thématique	Rapports des prestataires et partenaires	0	Thématiques : Entreprenariat et emploi : 100 dont 33 femmes Santé reproductive : 400 dont 132 femmes Genre/numérique : 800 dont 720 femmes
	I2_Op1 : Pourcentage des apprenants ayant amélioré le degré de savoir et savoir-faire à la fin de la formation	Rapports de formation Fiches d'évaluation	0%	80% des apprenants ont un meilleur score «post test»
Output 2 (Résultat 2) : Les compétences managériales et opérationnelles des acteurs des zones portuaires de Kaolack, Ndakhonga et Dakar sont renforcées	I1_Op2 : Nombre de cadres et de collaborateurs (H/F) des acteurs portuaires formés dans des thèmes liés à la gestion portuaire	Rapports de formations des prestataires	0	360
	I2_Op 2 : Pourcentage des acteurs des zones portuaires de Kaolack, Ndakhonga et Dakar ayant amélioré le degré de savoir et savoir-faire à la fin de la formation	Rapports de formation des prestataires Fiches d'évaluation	0%	80% des apprenants ont un meilleur score «post-test»
Output 3 (Résultat 3) : Les acteurs du Portefeuille bénéficient d'expertises et d'études stratégiques	I1_Op3 : Le taux des études réalisées dans le cadre du développement économique qui ont connues une suite sous forme de nouveaux engagements de capitaux privés pour réaliser des investissements concrets.	PV de restitution des études (sondage à la fin de restitution de chaque Etude)	0%	75%
	I2_Op3 : Le taux de satisfaction des demandeurs des expertises au regard des atteintes des objectifs fixés dans les termes de référence	Rapport de fin de mission co-signé par demandeur et expert et validé par RR + grille d'évaluation annuelle	98% Source : PAREE 2 (2013-2018)	99%

Nb : le 2^{ème} indicateur de l'output qui avait été éclaté en 2 indicateurs durant le processus baseline a été ramené à un seul indicateur tel qu'il était libellé initialement dans le document de portefeuille. Il en est de même pour le 2^{ème} indicateur de l'output 2. Leurs valeurs cibles ont été fixées à 80%.

Annexe 2. Gestion des risques

Description du risque / Action	Catégorie de risque	Probabilité	Impact potentiel	Total (sévérité)	Personne responsable	Statut de l'action	Date limite	Progression
Manque de moyens des acteurs publics pour accomplir leur mandat, notamment pour réaliser les investissements publics complémentaires aux actions envisagées par ce Portefeuille	OPS	Nulle	Nul	Nul				
Formalisation de l'engagement de la Partie sénégalaise, par le biais de la Convention Spécifique - avec détail des investissements attendus de la Partie sénégalaise en Annexe					DEBRABANDERE Régine	Accompli	N/A	
Inscription des investissements attendus de la Partie sénégalaise dans la Loi de Finances					SALVADORI PANNINI Alessio	Accompli	N/A	Les prêts souverains BAD et BEI ont été inscrits à la loi de finances 2021 (Amendement Mai 2021) et un montant de 1 milliard de Francs CFA (Environ 1,5 millions d'Euros) a été inscrit au budget d'investissements 2021 du Ministère du Développement Industriel pour couvrir l'indemnisation des ayants droits sur les terres affectées à l'agropole centre.
Suivi des engagements de la Partie sénégalaise dans le cadre du suivi stratégique du Portefeuille et du dialogue politique					SALVADORI PANNINI Alessio	Accompli	N/A	Suite à la négociation du plan de mise en œuvre de la clause de conditionnalité inscrite dans la Convention Spécifique, la Partie belge a accepté la proposition de la Partie sénégalaise de valoriser la réfection de la route Fatick-Ndakhonga comme contribution du Sénégal à la réalisation des infrastructures du parc industriel régional de Fatick, sis à Mbellacadio. Cette décision a permis de lever la conditionnalité concernant une partie du budget du Pilier 1.

Evolution défavorable de l'environnement des affaires (pression fiscale directe et indirecte, frein à l'investissement et à la formalisation de l'économie, renchérissement des coûts d'énergie, ...)	DEV	Faible	Moyen	Moyen				
Plaidoyer auprès de la Partie sénégalaise pour un maintien ou une amélioration actuelle de l'environnement des affaires					SALVADORI PANNINI Alessio	En cours	N/A	Le paquet incitatif visant à attirer les investisseurs nationaux et internationaux au sein de l'agropole centre est maintenant à l'étude par la Cellule d'Exécution du Projet (CEP) du MDIPMI. A cet effet, le Pilier 1 a prévu d'octroyer une convention de subsides à la CEP afin de lui permettre de mobiliser l'expertise nécessaire à la conception du décret ministériel portant incitations fiscales et non fiscales pour les entreprises adhérentes à l'agropole centre.
Suivi des engagements de la Partie sénégalaise dans le cadre du suivi stratégique du Portefeuille et du dialogue politique					SALVADORI PANNINI Alessio	En cours	N/A	Enabel participe au groupe technique national "Environnement des affaires et compétitivité" dont la Co-leadership est assurée par la Banque Mondiale et l'USAID. Dans ce cadre, Enabel porte les sujets critiques concernant l'attractivité de l'agropole vis-à-vis des investisseurs.
MAESE sénégalais pourrait refuser ou retarder l'octroi des cartes diplomatiques à certains de nos staffs internationaux. Ceci aurait comme impact de rendre plus difficile la phase d'installation et prise de fonction des personnes affectées, car la carte diplomatique facilite la location de la maison, le dédouanement des véhicules et des affaires du personnel venant de l'étranger, etc...	OPS	Haute	Moyen	Haut				
Mettre en place une action conjointe avec le Poste pour pousser le Directeur de Protocole du MAESE à respecter la lettre et l'esprit de l'Art. 7 de la Convention Générale					DEBRABANDERE Régine	En cours	31/12/2021	Point à l'ordre du jour des réunion hebdomadaires TEAM BELGIUM

Description du risque / Action	Catégorie de risque	Probabilité	Impact potentiel	Total (sévérité)	Personne responsable	Statut de l'action	Date limite	Progression
La crise COVID, avec ses effets indirects en termes de décroissance économique et chômage, surtout dans le secteur informel, pourrait exacerber le sentiment anti-français typique de certaines couches de la population sénégalaise. Ceci pourrait se traduire dans une difficulté accrue à faire accepter nos staffs internationaux de nationalité française. Ou même les exposer à des actions violentes.	OPS	Faible	Haut	Moyen				
Investir davantage et mieux sur la communication générale et sur la communication institutionnelle autour des bienfaits du Portfolio Enabel (GP et PB) pour l'ensemble de la population sénégalaise, y compris à travers les médias sociaux à cible jeune et large.					DEBRABANDERE Régine	En cours	31/05/2021	Le recrutement d'un nouveau Chargé de Communication (supplémentaire) est effectif pour la Représentation (en phase avec le C4D).
La charge de travail croissante sur le CPM (11 interventions et 15 personnes sous sa supervision directe) pourrait mettre en question la qualité des livrables-métier qui sont attendus, ou provoquer un burn-out.	OPS	Haute	Haute	Très élevé				
Recrutement d'un PM supplémentaire avant juillet 2021, au vu de la complexité et du niveau d'intégration mutuelle des interventions en cours, notamment dans le domaine "entrepreneuriat durable".					DEBRABANDERE Régine	Accompli	30/06/2021	Le PM supplémentaire (Annick PEETERS) a été recruté et a pris fonction le 17 Août 2021.

Annexe 3. Tableau financier synthétique

Intervention	Montant Total EUR	Dépenses (€) 31/07/2021	Taux d'exécution	Solde (€) 31/07/2021
SEN1800411 (Pilier 1) AEI AGRO - Sine Saloum	13.650.000	2.700.150	19.8%	10.949.850
SEN1800511 (Pilier 1) ARCF - Sine	8.850.000	1.371.962	15.5%	7.478.038
SEN1803711 (Pilier 2) Santé Reproductive	8.800.000	2.329.737	26.5%	6.470.263
SEN1803611 (Pilier 3) PFEE	4.500.000	1.265.614	28.1%	3.234.386
SEN1803811 Expertise Internationale	5.310.000	1.685.674	31.7%	3.624.326
TOTAL	41.110.000	9.353.137	22.7%	31.756.863

Annexe 4. Synthèse des leçons apprises

Enseignements tirés	Public cible
Pilier 1	
Dans les grands projets structurants impliquant des changements conséquents en matière de destination fonctionnelle du territoire, la gestion de la « question foncière » peut prendre des années.	
Si porté par une entité compétente et légitime, le plaidoyer est efficace, y compris dans des matières économiquement et politiquement sensibles comme l'orientation de grands investissements publics.	Partenaires de mise en œuvre
L'organisation d'un voyage d'étude est un excellent moyen de créer une dynamique positive autour du projet et de renforcer l'implication des partenaires publics.	Partenaires de mise en œuvre et Enabel
Pilier 2	
Travailler sur la santé reproductive des adolescent(e)s et la lutte contre les violences sexuelles et basée sur le genre nécessite d'investir dans l'approche multisectorielle et multi-acteurs.	Enabel et les différents ministères et ONG
Il est nécessaire d'investir le niveau central de gouvernance pour dérouler les activités au niveau décentralisé	Enabel
La durabilité du volet digitalisation du Pilier 2 requiert un portage fort et concerté au niveau des autorités et des usagers de la digitalisation	Enabel et les différents ministères
Pilier 3	
La forte rotation du personnel formé a un impact important sur l'atteinte des résultats	Interventions Partenaires Institutionnels MSAS
Les consultations pour la formulation de la stratégie nationale de renforcement de la plateforme portuaire nécessitent une démarche inclusive constante	Interventions MPEM, ANAM PAD, COSEC Tous acteurs portuaires
Les signatures de protocoles d'accord et conventions de partenariat facilitent la mise en œuvre de l'intervention en ce sens qu'ils définissent d'une part les modalités, conditions de collaboration et d'exécution des activités et décrivent d'autre part clairement les rôles et les responsabilités des parties prenantes surtout que les fonds sont gérés en régie	Interventions Partenaires institutionnels
Le développement de synergies avec les autres piliers du portefeuille bilatéral et les projets tiers tel que le PARERBA participant à la complémentarité et mutualisation des ressources, dans le but d'atteindre des objectifs	Interventions PARERBA Projets tiers

Leçons apprises de l'intégration des thèmes transversaux	Public cible
La fin du monopole de la SENELEC sur la vente de l'électricité ouvre la possibilité d'attirer des entreprises pour la mise en place d'unités de production à base d'énergies renouvelables dans le cadre de l'approvisionnement énergétique des différents sites de l'agropole. Les solutions techniques existent et les coûts de mise à disposition seront inférieurs au tarif en vigueur au niveau national. La difficulté va se situer dans la stabilité de la fourniture qui devra s'adapter en temps réel à la demande fluctuante des entreprises et qui devra également tenir compte de l'intermittence de certaines sources d'électricité. Plusieurs solutions de stockage écologique et	Partenaires de mise en œuvre

<p>durable sont à l'étude, notamment les volants d'inertie, l'air comprimé ou les batteries à l'eau salée.</p>	
<p>Environnement</p>	
<p>Analyser les impacts environnementaux de l'agropole centre et respecter l'ensemble des régulations relatifs à un projet de cette envergure prend du temps.</p>	
<p>Digitalisation</p>	
<p>Lorsqu'un nouvel outil impactant la méthodologie de travail des prestataires de santé est introduit l'appropriation par les autorités nationales est un gage de réussite et de pérennisation de l'innovation.</p>	<p>Enabel et les différents ministères et ONG</p>
<p>Genre</p>	
<p>Le Pilier 3 est un bon catalyseur de l'intégration des thèmes transversaux pour le pilier 1 et 2 en particulier sur cette dimension. Cependant, cette valeur ajoutée gagne à être capitalisée et documentée.</p>	
<p>Emplois décents</p>	
<p>Ce thème transversal étant encore dans une phase précoce quant à sa mise œuvre effective, nous n'avons pas encore suffisamment de matière pour tirer des leçons spécifiques différentes par rapport à celle listées dans le rapport de l'année 1.</p>	

Annexe 5. Tableau des recommandations

Recommandations	Acteur	Date limite
Pilier 1		
Demander une suite pour l'appui du projet agropole dans le cadre du prochain portefeuille qui sera formulé.	DGD	Decembre 2022
Réaliser dans les prochains programmes bilatéraux les études de faisabilité et les plans de gestion environnementale et sociale avant le démarrage, durant la phase de formulation technique	Enabel	
Dans la formulation des interventions à venir détailler avec précision les procédures, délais et modalités d'acquisition foncière.	Enabel	-
Intensifier la contribution de l'intervention à la réduction des gaz à effet de serre et le généraliser à tous les projets Enabel.	Enabel	-
Pilier 2		
Veiller à maintenir, renforcer/ améliorer la communication et concertation avec les autorités nationales et régionales des différents ministères afin de faciliter la mise en œuvre et assurer l'appropriation et la pérennité de l'intervention.	Enabel, ministères concernés	En permanence
Pilier 3		
Veiller à la participation active du Port Autonome de Dakar (PAD) dans le processus d'élaboration de la stratégie nationale portuaire du Sénégal	MPEM, ANAM, DCEF	Durée du processus
Veiller à la pérennisation et à la durabilité de la mise en application des connaissances acquises par les acteurs de la santé dans la zone d'intervention	MSAS, Médecins-chefs de districts	Au-delà de l'intervention
Veiller à ce que les recommandations issues des études et expertises soient appliquées et mises en pratique par les bénéficiaires.	Interventions	Fin de l'intervention
Veiller à ce que les études aboutissent à des engagements de capitaux.	Interventions	Fin de l'intervention

Acronymes

ACTIVEEIP : Projet d'appui à l'activation du Plan d'investissement extérieur de l'UE

ADIE : Agence de l'Informatique de l'Etat

AFD : Agence Française de Développement

AICS : Agence Italienne pour la Coopération au Développement

ANAM : Agence Nationale des Affaires Maritimes

ANSD : Agence Nationale de Statistique et de la Démographie

APROFES : Association pour la Promotion de la Femme Sénégalaise

ASBEF : Association Sénégalaise pour le Bien-Etre Familial

ASC : Accord Spécifique de Coopération

BAD : Banque Africaine de Développement

BEI : Banque Européenne d'Investissement

BMN : Bureau de Mise à Niveau

BOS : Bureau Opérationnel de Suivi du Plan Sénégal Emergent

CAP : Connaissances, Attitudes, Pratiques

CAU : Centre d'Accueil Unique

CDC : Caisse des Dépôts & de Consignation du Sénégal

CEFOREP : Centre Régional, de Formation, de Recherche et de Plaidoyer en Santé de la Reproduction

CEP : Cellule d'Exécution du Projet Agropoles

CJS : Consortium Jeunesse Sénégal

CMU : Couverture Maladie Universelle

COFIL : Comité de Pilotage

COSEC : Conseil Sénégalais des Chargeurs

CPM : Country Portfolio Manager

CTMC : Comité Technique Mixte de Concertation

D4D COVID-ACP : ACP-EU digital connectivity and digital solutions to strengthen the resilience of education, health and Micro, Small and Medium enterprises' (MSMEs) systems to COVID-19 in ACP countries

DCEF : Direction de la Coopération Economique et Financière

DGPRES : Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau

DHIS 2 : District Health Information Software 2

DIU : Diplôme Inter Universitaire

DPI : Dossier Patient Informatisé

DSME : Direction de la Santé de la Mère et de l'Enfant

Enabel : Agence Belge de Développement

3FPT : Fonds de Financement de la Formation Professionnelle et Technique

FONSIS : Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques

GIEC : Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
GIH : Green Innovation Hub
IEC : Information, Education, Communication
ILO : International Labour Organization/ Organisation Internationale du Travail
INTPA : International Partnerships
ISBC/PF : Identification Systématique des Besoins de la Cliente en Planification Familiale
MAER : Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural
MAESE : Ministère des Affaires Étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur
MDIPMI : Ministère du Développement Industriel et des Petites et Moyennes Industries
MEPC : Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération
MFFGE : Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants
MPME : Micro Petites et Moyennes Entreprises
MSAS : Ministère de la Santé et de l'Action Sociale
NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
ODD : Objectif de Développement Durable
ONG : Organisation Non Gouvernementale
ONUDI : Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
PAD : Port Autonome de Dakar
PAI : Port of Antwerp International
PAODES : ancien Projet Enabel d'Appui à l'Offre et à la Demande de Soins
PARERBA : Projet d'Appui à la Réduction de l'Émigration rurale et à la Réintégration dans le Bassin Arachidier
PARSIEC-IDBIOMET : Programme d'appui au renforcement du système d'information de l'état civil et à la consolidation d'un fichier national d'identité biométrique au Sénégal
PAP2A : Plan d'Actions Prioritaires Ajusté et Accéléré
PGES : Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PME : Petites et Moyennes Entreprises
PMI : Petite et Moyenne Industrie
PSE : Plan Sénégal Emergent
RESOPOPDEV : Réseau Jeunesse, Population et Développement du Sénégal
SCE : Société de Construction et d'Exploitation
SENELEC : Société Nationale d'Électricité du Sénégal
SIH : Système d'Information Hospitalier
SNEEG : Stratégie Nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre
SONU : Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence
UDAM : Unité Départementale d'Assurance Maladie
UE : Union Européenne
UNFPA : United Nations Population Fund/ Fonds des Nations Unies pour la population

USAID : United States Agency for International Development/ Agence des États-Unis pour le développement international

VSBG : Violences Sexuelles et Basées sur le Genre